

GUIDE DU JOURNALISTE ECONOMIQUE

**Mémento pour la production de presse
sur le commerce multilatéral**



Réseau des Journalistes
Economiques du Bénin

**FRIEDRICH
EBERT STIFTUNG**

The logo for Friedrich Ebert Stiftung features a stylized globe icon to the right of the text 'EBERT STIFTUNG'.

Equipe de rédaction :

Mr. Guy-Constant Ehoumi

Mr. Fernand Nouwligbèto

Mr. Gnona Affangbédji

Contribution :

Mr. Aurélien C. Atidéglà

Mr. Abel Gbètoénonmon

Relecture :

Mme Mariham Barra-Godjo

Coordination :

Mme Nouratou Zato-Koto Yérima

SOMMAIRE

PREFACE.....	5
AVANT-PROPOS.....	7
PREMIERE PARTIE	
INFORMATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUES	
REDACTIONNELLES	
	11
I- INFORMATION ECONOMIQUE.....	13
1. Information journalistique et information économique.....	13
2. Les sources d'informations économiques.....	23
II- LES TECHNIQUES REDACTIONNELLES.....	30
1. Notions de base.....	30
2. Les caractéristiques de quelques genres journalistiques ...	34
3. Quelques pièges courants à éviter dans la rédaction/ réalisation d'un article ou d'une émission économique.....	40
4. Ce qu'il faut faire.....	53
DEUXIEME PARTIE	
COMMERCE MULTILATERAL ET GOUVERNANCE	
ECONOMIQUE AU BENIN	
	61
I- COMMERCE MULTILATERAL.....	63
1. Les acteurs du commerce multilatéral.....	63
2. La régulation du commerce multilatéral.....	66
3. Les blocs commerciaux régionaux.....	71
4. Les accords de coopération économique et commercial : Les cas des APE	72
II- GOUVERNANCE ECONOMIQUE AU BENIN.....	80
1. Etat des lieux : quelques données sommaires.....	80
2. Les secteurs de l'économie nationale (atouts et contraintes).. Annexes.....	83 87
Bibliographie.....	97

Préface

Le partenariat entre le Réseau des Journalistes Economiques du Bénin REJEB et la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) remonte à 1996 et répond à la nécessité d'offrir un cadre de renforcement de capacités aux professionnels des médias qui s'intéressent aux questions économiques.

Pendant plus de dix ans, ces journalistes économiques se sont attelés à mettre en application leur crédo : " mettre la plume au service du développement ", en relayant l'information économique dans divers domaines tels que les enjeux de la gouvernance économique nationale, régionale et mondiale, les défis du commerce, les débats en cours entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, les défis de l'intégration régionale, etc. Cependant, malgré cet engagement positif du REJEB, les différentes évaluations faites depuis trois ans révèlent de manière récurrente les défis suivants :

- la poursuite du renforcement des capacités des journalistes pour des investigations et analyses professionnelles poussées sur les thématiques de la gouvernance économique, de la coopération ACP-UE et du commerce multilatéral ;

- l'amélioration des outils et méthodes pédagogiques, avec des exercices pratiques d'opérationnalisation des connaissances et des fiches d'appui à l'investigation (sources d'informations complémentaires, notions de base, glossaires, et autres) ;
- la nécessité de doter le réseau-JEB d'un mémento pédagogique sur la pratique du journalisme économique, susceptible de servir de guide pour la formation des journalistes économiques, notamment ceux des médias de proximité et les correspondants locaux.

L'idée de doter le réseau des Journalistes Economiques du Bénin (REJEB) d'un outil pédagogique de base pouvant contribuer à leur formation et à des productions de presse économique de qualité, par les médias de proximité, répond à l'un de ces besoins fortement exprimés par les journalistes.

La Friedrich-Ebert-Stiftung, en accédant à cette demande, entend contribuer à la création et à l'animation d'espaces publics de discussions sur les stratégies de développement économique, au triple plan national, régional et mondial.

La mise à disposition d'un mémento pédagogique à l'usage des professionnels des médias en général et des médias de proximité en particulier, sera un atout supplémentaire dans le renforcement de leur travail.

Notre espoir est que ce mémento contribue à systématiser la pratique du journalisme économique au Bénin.

Uta Dirksen

(Représentante Résidente de la FES)

AVANT PROPOS

Pourquoi les pages économiques sont-elles rares dans les médias béninois ? " L'économie, c'est trop technique ; ça rappelle les maths ", répondent certains journalistes. D'autres avancent, sur un ton malicieux : " Ces pages sont rares parce qu'elles ne sont pas rentables, même si elles sont économiques ! ". On se doute qu'en s'exprimant ainsi, les confrères font allusion au phénomène décrié, mais toujours en cours, de la "perdiemisation" du métier, un avatar de la corruption qui sévit dans le monde des médias. Cette pratique consiste pour le journaliste envoyé en reportage à toucher - parfois à réclamer - un per diem, payé par les organisateurs de l'événement à couvrir. Ces derniers seraient beaucoup plus généreux avec les journalistes politiques et ceux qui sont spécialistes en faits de société, ce qui expliquerait la prépondérance des informations traitées dans ces deux rubriques, au détriment des pages économiques, " parents pauvres " de la presse béninoise.

Nous voudrions ici récuser ces deux principaux arguments, qui justifieraient les positions de bon nombre de confrères par rapport au journalisme économique.

Premier argument : le caractère "trop technique" du journalisme économique. Précisons d'abord que le journalisme économique n'est pas l'économie. Il est d'abord et avant tout du journalisme.

Ensuite, tout comme les autres formes de spécialisation, il a ses caractéristiques, ses principes, ses règles. Il n'est ni plus difficile ni plus facile que les autres. A l'origine des positions des confrères, il y a une double ignorance :

- l'ignorance profonde, par la plupart de ces confrères, des principes du journalisme politique, culturel, social, ou environnemental, etc., ce qui lui confère une apparente facilité (il suffit, à ce sujet, de jeter un coup d'œil dans le traitement des informations relatives à ces domaines, pour se rendre compte de l'ampleur des fautes professionnelles et des dérives !) ;
- l'ignorance des spécificités et des règles du journalisme économique, qui en fait une bête noire, méprisée ou redoutée par les confrères.

Deuxième argument : la "non-rentabilité". Le verdict de condamnation vient du Code d'éthique et de déontologie de la presse béninoise qui, en son article 5 sur "l'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités", exige du journaliste le refus de "toucher de l'argent ou tout avantage en nature, des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit". Il ne faudrait donc pas considérer comme une valeur ou un élément de rentabilité, ce qui relève de l'ordre de l'interdit (la perception de per diems et autres avantages indus). En outre, c'est une erreur de penser que le journaliste économique est moins exposé à ce fléau que ses confrères des autres rubriques.

La "rentabilité" du journalisme économique ne devrait pas se mesurer en termes de gains à percevoir hic et nunc, mais de perspectives professionnelles heureuses à court, moyen ou long terme pour celui qui sait se montrer rigoureux, persévérant,

humble et positivement ambitieux dans sa pratique quotidienne du métier. En effet, il est un truisme aujourd'hui que l'économie est un secteur transversal de la vie sociale globale et que, à défaut d'être le développement, elle est une condition sine qua non de son avènement. Ceci justifie l'intérêt croissant des pays, des agences de développement, des ONG internationales, des partenaires locaux, etc. à inciter les populations, notamment celles des Etats dits du Sud, à mieux s'impliquer dans l'animation de la vie économique et dans la promotion de la bonne gouvernance, non seulement au niveau national, mais aussi à l'échelle sous-régionale, continentale voire internationale. Dans ce cadre, les hommes et femmes des médias sont de plus en plus sollicités et s'imposeront à coup sûr comme des acteurs incontournables.

C'est pourquoi, depuis sa création le 10 août 1996, le Réseau des Journalistes Economiques du Bénin (Réseau-JEB) fait du renforcement des capacités des journalistes, une priorité en organisant avec l'appui de ses partenaires - notamment la Fondation Friedrich Ebert - plusieurs ateliers de formation et de production d'articles et d'émissions sur les questions économiques, les enjeux d'intégration régionale et les négociations commerciales pour l'Afrique de l'Ouest. Le présent manuel - la seconde publication après celle de " Reflets économiques en 2010 " - est une systématisation de ces actions pédagogiques. Divisé en deux grandes parties ("Information économique et techniques rédactionnelles" et "Commerce multilatéral et gouvernance économique au Bénin"), il vise à convaincre le journaliste hésitant de l'intérêt du journalisme économique, à donner des béquilles à celui qui se hasarde depuis peu sur ce terrain et à y maintenir le professionnel de l'information qui en a fait sa spécialisation depuis longtemps.

A toutes et à tous, nous souhaitons une fructueuse lecture !

Première Partie :

**INFORMATION ECONOMIQUE ET
TECHNIQUES REDACTIONNELLES**

I - INFORMATION ECONOMIQUE

1. Information journalistique et information économique

Partons d'un exemple. Deux journalistes d'un même organe de presse (ou groupe de presse) assistent à la cérémonie de lancement d'un festival de théâtre. Le premier écrit un article qui montre l'originalité de l'initiative et en présente le programme ; le second, en revanche, rédige un papier sur le coût du festival et, se fondant sur les prévisions de recettes à court et à long termes, en souligne la rentabilité.

Et maintenant, une question : lequel de ces deux journalistes a écrit un article économique ?

Réponse : le second journaliste, bien évidemment !

Son article est économique parce qu'il s'est attaché à montrer les implications économiques du festival de théâtre : coût, prévisions de recettes, rentabilité, etc.

Qu'appelle-t-on alors "information économique" ? Et, d'abord, qu'est-ce que l'information journalistique ?

1-1. Définition de l'information journalistique

L'information est une série de données plus ou moins précises sur un sujet. Elle est recherchée par tout le monde, quels que soient la personne, le domaine d'activités, le but visé, etc.

En journalisme, l'information a un double sens. Elle désigne, d'abord, un ou des renseignements détenus par une source

donnée et auxquels le journaliste veut avoir accès, compte tenu de l'intérêt qu'ils présentent pour son organe et/ou pour le public. C'est l'information dite brute ; elle est la « matière première » sur laquelle porte le travail du journaliste.

Ensuite, le mot « information » s'utilise pour s'appliquer toujours à une « série de données », mais traitées par un journaliste et diffusées par un média. Ces informations portent sur divers domaines de la connaissance : culture, santé, environnement, politique, TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), faits divers, etc. En fonction du domaine de spécialisation choisi, le journaliste est qualifié de « culturel », « environnemental », « politique », « économique », etc.

1-2. Définition et typologie de l'information économique

a) Définition

Pour bien comprendre ce qu'est l'information économique, il faut d'abord savoir ce qu'on appelle « Economie ». Cette dernière est la « science qui a pour objet la connaissance des phénomènes concernant la production, la distribution et la consommation des ressources, des biens matériels dans la société humaine » ; c'est l' « ensemble des faits relatifs à la production, à la distribution et à la consommation des richesses dans une collectivité » (Le Petit Robert, 1996 : 712).

L'information est dite économique lorsqu'elle est relative à la « production, à la distribution et/ou à la consommation des richesses ».

Elle est aussi dite économique quand, collectée, traitée et diffusée selon les normes journalistiques, elle renseigne le public sur l'évolution des activités et des agents économiques, sur les effets et les enjeux économiques de diverses décisions, sur la production, la distribution et la consommation des ressources, des biens et des services.

Prenons d'autres exemples.

- Le budget général de l'Etat exercice 2011, voté ce 10 novembre par le Parlement béninois, accuse une hausse d'environ 8% par rapport à celui en cours.
- Production record de coton graine en Afrique pour la campagne écoulée, mais le cours de l'or blanc sur le marché international n'a jamais été aussi bas.

L'encadré qui suit définit des notions fondamentales d'économie.

Les fondamentaux de l'économie

Les opérations de base

Production : (Dans le vocabulaire du marxisme). *Mode de production*, constitué par les forces productives et les rapports sociaux de production.

– *Moyens de production*, formés par les matières premières, les instruments de travail et les conditions de production.

– *Rapports de production* : relations que les hommes entretiennent entre eux dans un mode de production donné.

– Résultat de cette action, bien produit ; quantité produite. *La production d'une entreprise.*

– Ensemble des techniques relatives à l'exploitation d'un gisement de pétrole.

Distribution :

1.

Action de distribuer, de répartir entre des personnes.
Distribution de vivres.

2.

Ensemble des opérations par lesquelles les produits et les services sont répartis entre les consommateurs dans le cadre national.

3.

Dr. Procédure qui règle le prix de vente des biens du débiteur au profit des créanciers, en cas de vente forcée ou amiable.

Consommation :

Action de consommer, de faire usage de quelque chose

– *Société de consommation* : société d'un pays industriel avancé qui crée sans cesse des besoins artificiels.

– Ce qui est consommé (dans un café, etc.) ; Boisson. *Renouveler les consommations toutes les heures.* (+ les différents secteurs d'activité)

Investissement et Epargne :

– Investissement : Emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement.
Placement de fonds. Club d'investissement.

– Epargne : Mise en réserve d'une somme d'argent, fraction du revenu individuel ou national qui n'est pas affectée à la consommation.

Épargne(-) logement, épargne(-) retraite : systèmes d'encouragement à l'épargne des particuliers en vue de l'acquisition, de la construction ou de l'aménagement d'un logement ou en vue de leurs pensions de retraite.

Caisse d'épargne, établissement financier qui reçoit (dans la limite d'un plafond) des dépôts en numéraire, dont il capitalise annuellement les intérêts.

Monnaie et Crédit :

La monnaie : **monnaie** *nom féminin*

(de *Juno Moneta*, Junon la Conseillère, dans le temple de laquelle les Romains frappaient la monnaie)

1. Pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges.

– *Battre monnaie* : fabriquer, émettre de la monnaie.

– *Fausse monnaie*, qui imite frauduleusement la monnaie légale.

2. a. Instrument légal des paiements. *Monnaie de papier.*

– *Monnaie de réserve* : monnaie détenue par les banques d'émission et utilisée parallèlement à l'or dans les règlements internationaux.

– *Monnaie centrale*, émise par la banque centrale.

– *Monnaie de compte* : unité monétaire non représentée matériellement et utilisée uniquement pour les comptes.

– *Fig. Servir de monnaie d'échange* : être utilisé comme moyen d'échange dans une négociation.

b. Unité monétaire adoptée par un État. *La monnaie du Bénin est le CFA*

Le Crédit :

Carte de crédit : titre qui permet à son détenteur d'effectuer des retraits dans une billetterie et des paiements sur simple signature d'une facture.

– Prêt consenti par une personne, par une banque ; avance. *Ouvrir un crédit à quelqu'un. Crédit à court terme* (moins d'un an), à *moyen terme* (jusqu'à sept ans), à *long terme* (de l'ordre de quinze ans).

– *Crédit de campagne* : avance faite aux entreprises devant faire face à des charges saisonnières.

– *Crédit relais*, destiné à faire le lien entre une sortie immédiate et une rentrée ultérieure de fonds.

– *Lettre de crédit* : document délivré par un banquier à son client, afin de lui permettre de toucher de l'argent dans une autre place.

– *Crédit(-) fournisseur* ou *interentreprises*, celui dont bénéficient les entreprises de la part de leurs fournisseurs.

- . Ensemble des sommes allouées sur un budget. *Vote des crédits. Disposer d'un crédit de 1 000 francs.*
- . Partie d'un compte qui mentionne les sommes dues à quelqu'un ou ses versements ; avoir.

Finances publiques : ressources pécuniaires relatives au gouvernement, à l'administration d'un pays. *Affaires publiques. Autorité publique.*

- . Qui relève de l'Administration ou des finances de l'État. *Secteur public. Trésor public.*

Macro-économie: Partie de la science économique qui se propose d'expliquer les relations entre les agrégats d'une économie et envisage les faits économiques globaux.

Microéconomie : Branche de la science économique étudiant les comportements individuels des agents économiques.

Un article (ou une émission audiovisuelle) contient plusieurs informations présentées d'une certaine façon pour en garantir la logique et la cohérence. Quels sont les différents types d'information économique ?

b) Typologie de l'information économique

Partons d'un exemple. Le site internet de « *Les échos* » (www.lesechos.fr), premier quotidien économique français lancé en 1908, comporte plusieurs rubriques dont « Economie et politique », « Entreprises et secteurs », « Bourses », « Management », « Les échos entrepreneurs », « Bilans gratuits ». Cette diversité, ajoutée au fait que chacune des rubriques contient des informations spécifiques, montre que l'économie est un domaine de connaissance assez vaste, comme l'attestent, du reste, ses composantes : la production, la distribution et la consommation.

Pour établir la typologie de l'information économique, on peut prendre en compte plusieurs critères, dont le secteur ou le type d'activité ainsi que le niveau de hiérarchisation de l'économie.

b*) Selon le secteur ou le type d'activité

On parlera ainsi :

- d'information agricole (agriculture et élevage compris) ;
- d'information industrielle (relative à la vie des industries) ;
- d'information commerciale (par exemple, l'évolution des cours des matières premières sur le marché international telle que traitée dans l'émission « *La Chronique des matières premières* » diffusée sur Radio France International (RFI) ;
- d'information boursière (l'information relative aux bourses telle que traitée dans l'émission « *La Chronique de la bourse* » sur RFI).

b**) Selon le niveau de hiérarchisation de l'économie

On parlera d'informations ou de données :

- macroéconomiques (revenu, investissement, consommation, taux de chômage,...)
- microéconomiques (comportement, production et consommation des agents économiques).

Ces données peuvent être fournies par les divers agents économiques.

Les informations économiques ainsi regroupées par type, il convient d'examiner les caractéristiques de l'article (ou de l'émission) économique.

1-3. Caractéristiques et exigences d'un article (ou d'une émission) économique

1-3.1. Caractéristiques communes avec les autres productions journalistiques

a) Tout article de presse ou émission audiovisuelle de nature économique porte la griffe d'un journaliste.

A l'instar des autres productions médiatiques, l'article de presse (ou l'émission) économique est rédigé (réalisée) par un journaliste. Peu importe si ce dernier est aussi un universitaire, un opérateur économique, un expert comptable, un philosophe, etc. De cette caractéristique essentielle découlent les autres.

b) Toute production médiatique de nature économique vise trois objectifs :

- un objectif cognitif : c'est l'objectif principal car il s'agit d'informer le public (ou d'augmenter son niveau de connaissance), d'une manière juste et honnête sur l'économie ;
- un objectif affectif : c'est le premier objectif secondaire qui consiste à susciter l'intérêt croissant du public pour les sujets économiques ;
- un objectif conatif : amener le public à contribuer à une meilleure animation de la vie économique (ce faisant, le journaliste contribue indirectement à l'atteinte du deuxième objectif secondaire).

c) Toute production médiatique de nature économique est le résultat de données brutes recueillies auprès de diverses sources, traitées et publiées selon les règles professionnelles.

1-3.2. Caractéristiques et exigences spécifiques

L'article (l'émission) économique se distingue par :

a) Son objet et son mode de traitement

L'objet, ici, est la matière économique. Il s'agit de l'ensemble des domaines ou sujets que recouvre l'économie.

Il y a des domaines ou des secteurs d'activités qui apparaissent d'office comme économiques : les banques, les transports, la Bourse, le commerce, l'hôtellerie et la restauration, le tourisme, l'agriculture, etc.

En revanche, d'autres domaines paraissent moins économiques : la santé, la culture, l'environnement et l'écologie, la politique, etc. Et pourtant, avec l'exemple cité tout au début de cette partie, nous avons noté qu'on peut dégager les enjeux ou implications économiques de sujets a priori non économiques !

b) Son jargon

C'est l'un des signes distinctifs des articles et émissions économiques qui sont émaillés de termes et sigles comme taux de croissance, PIB (Produit Intérieur Brut), PNB (Produit National Brut), Balance des paiements, balance commerciale¹, etc. Toute

¹ Cf. Glossaire en annexe, page 87

une nomenclature peu accessible au public, mais dont le journaliste ne peut pas toujours se passer !

c) L'usage des statistiques

Il est évident que l'usage des statistiques est plus fréquent dans le journalisme économique que dans les autres formes de journalisme. Cela s'explique aisément par la forte dépendance de l'économie à l'égard de la science mathématique, qui lui prête ses techniques et ses instruments d'analyse de la réalité à travers des formules, des données chiffrées...Véritables raccourcis du langage, les statistiques permettent de quantifier, de préciser et de faire saisir en peu de temps et de mots des faits qui, autrement, seraient plus difficiles à comprendre.

Exemple : Evolution du produit intérieur brut d'une population ou de l'indice de développement humain durable.

Le journaliste peut lui-même dégager des statistiques grâce à l'analyse des informations disponibles, tout comme il peut obtenir des données chiffrées de diverses sources.

2. Les sources d'informations économiques

2.1. Typologie des sources

On peut distinguer plusieurs types de sources selon leur nature et leur support.

a) Selon la nature des sources

On distingue :

- **Les sources étatiques** : il s'agit de l'ensemble des institutions publiques à fondement constitutionnel, à savoir les sources gouvernementales (la Présidence de la République, les différents ministères) ; les sources parlementaires (l'Assemblée Nationale), les sources judiciaires (Cour Suprême, Cour Constitutionnelle) et les sources administratives.
- **Les sources non étatiques** : sont considérés comme telles les institutions et organismes internationaux (PNUD, Banque Mondiale, FMI...), les opérateurs économiques privés et leurs différentes associations, les Organisations de la Société Civile (OSC), les Bureaux d'Etudes, les écoles, instituts ou facultés d'économie, les économistes, etc.

b) Selon le support

- **Les sources écrites** : présentées sur support papier, elles sont des études, rapports, journaux, magazines, revues scientifiques, relevés et notifications de décisions administratives, états financiers, budgets, mémoires, etc. Par exemple, les rapports des Commissions d'enquête parlementaires sur différentes filières économiques (les véhicules d'occasion, la gestion du port...) constituent des mines d'information précieuses pour les journalistes.
- **Les sources orales** : elles fournissent verbalement les informations. On y a accès par l'entretien, l'écoute ou le suivi d'émissions audiovisuelles (débats radiotélédiffusés,

- témoignages...). Par exemple, le suivi d'un entretien accordé à une chaîne de télévision par le ministre des finances – une personnalité qu'il n'est pas facile de rencontrer pour des interviews – sur l'état de l'économie peut fournir au journaliste plus d'informations sur l'économie nationale, qu'il ne peut en avoir en un mois de travail.
- **Les sources virtuelles** : elles sont fournies par les sites internet. Il en existe de très nombreuses, dédiées aux questions économiques, ou qui fournissent incidemment des informations économiques. Nous en avons recensé quelques-uns dans les annexes.

c) Selon le contenu des informations

- Sources qui fournissent des données macroéconomiques dont les principaux indicateurs sont le Produit Intérieur Brut, le Produit National Brut, le Taux de croissance, etc.
- Sources qui fournissent des données sur le marché financier et la situation monétaire : configuration du secteur bancaire, structures de micro finance, cours des monnaies, taux d'intérêt, etc.
- Sources qui fournissent des données d'une part sur l'activité économique quotidienne du point de vue de la production, de la distribution et de la consommation des biens et services puis, d'autre part, sur les interactions entre les divers acteurs du champ économique.

2.2. La gestion des sources d'informations

Il ne suffit pas de connaître les sources d'information ; il faut, en plus, savoir les gérer. La gestion passe par trois étapes qui s'imbriquent : l'élaboration d'un répertoire des sources utiles, l'utilisation des sources puis leur entretien.

a) La constitution du répertoire

Elle se fait sur la base de critères précis : l'intérêt que la source présente pour le journaliste, les centres d'intérêt de la source (les thématiques sur lesquelles elle peut fournir des informations), la facilité de contact avec la source, etc.

L'instrument le plus utilisé, à ce niveau, est le carnet d'adresses du journaliste qui recense, par ordre alphabétique, les noms et contacts de ses sources. Il peut élaborer aussi un carnet d'adresses thématique, qui présente, par thème et par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque thème ("Femmes opérateurs économiques", "Accords de Partenariat Economique", "Intégration régionale", etc.), les sources à contacter.

Le journaliste économique peut également acheter quelques classeurs, dûment identifiés de manière thématique et y ranger non seulement les contacts de ses sources mais aussi divers documents.

b) L'utilisation des sources

La deuxième phase est l'utilisation des sources qui, parce que le journaliste est trop pressé, négligent, etc., ne doit pas remettre en cause ou compliquer le travail de classement des données recommandé à l'étape précédente. Utiliser, c'est savoir choisir ses sources tout en se disant qu'en tant que journaliste, on ne

peut garantir la fiabilité d'une information en l'obtenant d'une seule source. Au contraire, il faut veiller à la vérifier, dans la mesure du possible, auprès d'autres.

c) L'entretien des sources

Quant à la troisième phase, c'est-à-dire l'entretien, elle consiste à optimiser l'utilisation des sources par trois opérations : faciliter l'accès du journaliste à la base des données (le carnet d'adresses doit être à portée de main, le fichier des adresses doit être accessible sur tous les ordinateurs de la rédaction, etc.) ; enrichir le carnet ou le fichier d'adresses (en y intégrant de nouveaux contacts) puis l'actualiser (en portant les modifications nécessaires, selon que les sources aient changé de nom, de contacts ou non).

Mais, entretenir ses sources, c'est aussi savoir garder de bonnes relations avec elles. Chaque organe de presse ou chaque journaliste a ses techniques en la matière. Toutefois, les sources aiment en général nouer des relations solides et durables avec les journalistes ou organes qui font preuve de :

- professionnalisme : la crédibilité de l'organe de presse ou du journaliste dépend de la qualité des informations qu'il diffuse et de son degré de respect du Code de déontologie ;
- courtoisie : le journaliste doit respecter ses sources, quels que soient la race, l'ethnie, la classe sociale, la religion, le parti politique et le sexe, les points de vue de ces dernières ;
- sollicitude : rien n'empêche l'organe de presse d'appeler de temps en temps pour saluer une source, demander son état de santé, lui présenter les vœux de fin d'année, etc.

Si ces précautions sont communes aux journalistes, elles sont davantage exigées du journaliste économique. Deux raisons justifient cet état de choses. D'une part, on s'intéresse ici à une matière sensible – l'économie – où la moindre erreur peut être fatale à un secteur d'activités. D'autre part, les réticences des sources sont très fortes, l'information économique ayant un coût de collecte plus élevé que celui de l'information générale. Mais les exigences sont tout autant fortes en matière de techniques rédactionnelles.

Avant d'aborder lesdites techniques, nous proposons au lecteur l'encadré suivant, qui retrace l'évolution de la presse économique en France.

Les évolutions de la presse économique française

« Face à une presse d'affaires parfois trop proche des milieux d'affaires ou des syndicats patronaux, comme en Italie, le premier atout de ses rubriques sera leur indépendance. L'information économique s'est également largement diversifiée.

Les quotidiens français se concentrèrent d'abord sur les phénomènes macroéconomiques, complétés des pages boursières et financières, pour les titres s'adressant à un public à haut niveau de revenu (*Le Monde* et surtout *Le Figaro*). La microéconomie, la vie des entreprises, la chronique des faits et gestes de leurs dirigeants sont devenues aujourd'hui des sujets plus attractifs pour les lecteurs. Ces derniers se voient proposer, en outre, des services et des conseils leur permettant d'agir dans ce domaine comme épargnants, détenteurs de portefeuilles boursiers, professions libérales confrontées à une fiscalité complexe, etc. Certains titres leur ouvrent leurs colonnes

pour poser des questions et recueillir les explications et précisions de la rédaction. Le lecteur-acteur économique est aussi abordé comme consommateur. Des produits nouveaux, des formes de vente, des conseils d'achat lui sont alors prodigués dans des pages spécifiques rattachées à la section économique. La vie des entreprises ne saurait enfin se comprendre sans sa dimension sociologique, d'où l'inscription de l'actualité de la vie syndicale, des grandes négociations entre partenaires sociaux, etc.

Outre la place qui lui est réservée, l'économie a bénéficié d'un enrichissement de son traitement journalistique : reportages, enquêtes, interviews, chroniques, billets, tribunes libres, débats, comptes rendus d'ouvrages, etc. L'infographie a souvent fait son apparition dans les quotidiens afin de traiter les chiffres et résultats des entreprises, des secteurs industriels, des comptes de la nation, etc. La photographie propose aussi bien des portraits, des images de rencontres, des représentations de produits ou de sites industriels. La maquette se transforme fréquemment afin de permettre le meilleur repérage, la meilleure circulation, pour des lecteurs entendant accéder rapidement aux informations les plus utiles. La couleur et le papier de meilleure qualité lui sont parfois réservés afin de mieux servir les annonceurs qui privilégient ces pages. Enfin, des éléments symboliques, tels une typographie et le recours au papier couleur saumon, sont employés, rappelant le journal de référence par excellence dans ce domaine, *Financial Times* ».

Jean-Marie CHARON,

La presse quotidienne,

La découverte, Paris, 1996, pp.48-49

II - LES TECHNIQUES REDACTIONNELLES

1. Notions de base

1-1. Choisir son angle : quelques exemples pour commencer

Reprenons l'exemple cité au début de cette première partie.

Deux journalistes vont ensemble couvrir un même événement : la cérémonie de lancement du festival de théâtre. A priori, c'est un sujet culturel et pourtant le second reporter a pu trouver un aspect ou un *angle* économique à ce sujet : la rentabilité du festival, à partir de l'analyse de son coût et de ses prévisions de recettes à court et à long termes.

Donnons un autre exemple : supposons que les deux journalistes assistent à une autre cérémonie, celle de l'inauguration d'un marché, par le ministre de l'économie et des finances.

A priori, c'est un sujet économique – on parle de marché, le personnage central est le ministre de l'économie – qui ne peut donner lieu qu'à un article économique. Et pourtant, le premier journaliste réalise une émission sur les sentiments des populations bénéficiaires de cette infrastructure, tandis que le second rappelle dans son article que, à moins de six mois des échéances électorales, cette cérémonie est une opération de charme de l'électorat. Qu'y a-t-il d'économique dans ces deux productions de presse ? Rien !

Si le premier journaliste traite, par exemple, du coût trop élevé de la construction de ce marché, successivement attribué à plusieurs entrepreneurs, et que le second préfère, pour sa part,

évoquer les services qu'il rendrait à la communauté, leurs productions seront-elles économiques ? Oui pour le premier journaliste, mais toujours non pour le second qui devra faire encore un peu plus d'effort !

Il est donc important de veiller à choisir un angle de traitement économique. Mais qu'appelle-t-on angle de traitement et qu'est-ce qui le distingue de notions voisines comme sujet et thème ?

1-2. Thème, sujet et angle de traitement

Un thème est une idée qui porte sur des faits, des sentiments, des événements donnés, etc. Il est *général* et *abstrait*.

Le sujet est ce sur quoi porte ou va porter une émission. Par rapport au thème, le sujet est moins *général*, moins *abstrait* et, donc, plus *précis* et plus *concret*. Cependant, on peut encore le subdiviser en plusieurs aspects.

Chacun de ces aspects est appelé angle.

Reprenons l'exemple des deux journalistes envoyés pour couvrir la cérémonie d'inauguration d'un marché. Le premier s'intéresse au coût, selon lui trop élevé, de l'infrastructure, tandis que le second pense traiter des services qu'elle rendrait à la communauté. En affinant leurs informations, ils font les constats suivants :

- les lourdeurs administratives ont excessivement retardé la construction du marché ; diverses pratiques de corruption (surfacturation, perception de pots-de-vin) ont eu lieu ;

- ce marché est construit sur un site facile d'accès, à un carrefour où se rencontrent les voies menant à plusieurs localités rurales jusque-là enclavées ; ce marché est situé dans une zone où l'insécurité est élevée du fait d'un taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes.

Résumons ces informations dans le tableau ci-dessous :

Thème	Sujets	Angles
L'inauguration du marché	<i>1^{er} Sujet (économique)</i> Le coût trop élevé de la construction de l'infrastructure	Les conséquences économiques des lourdeurs administratives sur la construction du marché
		Les conséquences de la corruption sur la construction du marché
	<i>2^{ème} Sujet (à caractère social)</i> Les services que le marché rendra aux communautés	Un marché pour désenclaver les zones rurales
		Un marché pour résorber le chômage et réduire l'insécurité

Chaque sujet peut se subdiviser en plusieurs angles. Chacun de ces derniers est précis et concret.

Nous constatons que le thème est subdivisé en des sujets et que chacun de ces derniers comporte plusieurs angles. Le journaliste économique choisira, évidemment, le premier sujet mais ne traitera par article qu'un et seul angle.

L'angle est une notion fondamentale en journalisme. C'est, en fait, l'angle qu'on traite, et non le sujet ou le thème. C'est pour cela qu'on parle d' « angle de traitement ».

Il est le fil conducteur de l'émission (ou de l'article). Il en est le guide. Autrement dit, toutes les informations contenues dans l'article (l'émission) doivent permettre d'illustrer l'angle choisi. Elles doivent être en rapport et en adéquation avec lui. Il est donc important de rester fidèle à l'angle de traitement du début jusqu'à la fin de la production.

L'angle se situe en amont et en aval de la production journalistique. Cela signifie qu'il guide les différentes phases de la production d'une émission. Pour choisir un bon angle de traitement, on doit s'assurer qu'il présente plusieurs caractéristiques, dont les plus importantes sont les suivantes : l'originalité, la faisabilité, l'actualité, l'intérêt pour le public.

Mais, choisir un bon angle économique ne suffit pas pour produire un article (ou une émission) économique. Il faut aussi veiller à répondre aux questions classiques.

1-3. L'information journalistique et les cinq questions de LASSWELL

Toute information journalistique doit comporter des éléments de réponse aux cinq questions (ou à la plupart des cinq questions) suivantes, identifiées par LASSWELL, un théoricien de la communication : ***Who (does) What, Where, When and Why ?*** (*Qui fait quoi, où, quand et pourquoi ?*). On parle communément des « 5 W ».

Exemple : *Les députés réunis en plénière hier jeudi 30 décembre 2010 au Palais des gouverneurs à Porto-Novo ont démarré le débat général autour de la loi de finances exercices 2011.*

<i>Questions</i>	<i>Réponses</i>
Qui...	Les députés
.... fait quoi,	ont démarré le débat général autour de la loi de finances exercices 2011
Où...,	réunis en plénière au Palais des gouverneurs à Porto-Novo
... quand...	hier jeudi 30 décembre 2010.
...et pourquoi ?	

La plupart des questions ont trouvé leurs réponses, sauf le « pourquoi ? ». Cette information peut être mentionnée au début du chapeau d'un article. Elle peut aussi se suffire à elle-même et être considérée comme une brève ou une dépêche. La brève est un genre journalistique à l'instar de plusieurs autres.

2. Les caractéristiques de quelques genres journalistiques

La plupart des genres journalistiques existants sont pratiqués en journalisme économique. Nous nous contenterons d'évoquer la catégorie des genres d'information et celle des genres d'opinion ou de commentaire.

2-1. La catégorie des genres d'information

Ces genres sont dits informatifs parce qu'ils sont utilisés pour décrire les faits tels qu'ils se présentent, d'une manière objective et sans parti pris du journaliste.

Il s'agit de : la brève, le compte rendu, le filet, la mouture, l'entretien, le portrait, le reportage, l'enquête, etc. Définissons-en quelques-uns.

Souvent sans titre, *la brève* présente en peu de mots (en dix lignes au maximum) une information et fournit en général des éléments de réponse aux trois ou quatre premières questions (qui fait quoi, où et quand ?).

Exemple : Enfin la CENA 2011 (juste pour dire que l'organe tant attendu pour espérer que les élections auront lieu a démarré son travail).

Plus développé que la brève, *le compte rendu* permet au journaliste de relater de façon concise un événement auquel il a assisté, en répondant de manière concise aux cinq questions de Lasswell. Sa rédaction répond au principe de la « pyramide inversée » c'est-à-dire que le journaliste commence son « papier » par l'information la plus importante, enchaîne avec les informations secondaires avant de finir par celles qui sont moins intéressantes aux yeux du public.

Exemple : Le Ministre de l'intérieur limogé a passé service. *L'entretien* est un article ou une émission qui présente les réponses données par une personne aux questions d'un journaliste. L'objectif visé est de faire exprimer la personne

interviewée, afin de la faire connaître, de faire connaître sa position ou d'éclairer l'opinion publique sur un sujet précis.

Exemple : Hausse des factures d'eau, le Directeur Général de la SONEB donne des explications. Le Directeur apportera des explications sur la hausse, les raisons surtout.

La réalisation d'un entretien ou d'une interview passe par quatre phases : la préparation thématique (choix du sujet et de l'angle, pré-collecte d'informations sur le sujet, confirmation/infirmation de l'angle, identification de la personne ressource, rédaction du questionnaire en conformité avec l'angle choisi), la préparation technique (préparation du studio s'il s'agit d'un entretien en studio, vérification des matériels d'enregistrement, bloc-notes, stylo), la réalisation de l'entretien proprement dite (briefing de la personne ressource, administration du questionnaire, relances, enregistrement, etc.), le traitement des informations et rédaction (réécoute, relecture des informations collectées, tri, élaboration du conducteur, rédaction, montage), diffusion et feed-back.

Le portrait est un genre qui présente une personne (un ou des aspects d'une personne) du point de vue de ses caractéristiques physiques, psychologiques, professionnelles, aux fins de (mieux) la faire connaître du public.

Exemple : Dans les secrets de l'artiste plasticien Tchiff. Cela présente une journée avec l'artiste que l'on suit et dont on fait un portrait vivant.

Les phases de réalisation du portrait sont les mêmes que celles de l'interview, à la différence que, outre le choix du modèle, il faut aussi penser à interviewer des personnes (les comparses)

qui donnent leurs points de vue sur la personne objet du portrait. En outre, le style de rédaction est loin d'être le même.

Le reportage est un article ou une émission qui montre, décrit de manière vivante le déroulement d'un événement, afin de permettre au lecteur, à l'auditeur ou au téléspectateur, de le vivre intensément. Faire vivre ou revivre, c'est-à-dire toucher les cinq sens du lecteur, de l'auditeur ou du téléspectateur : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goûter, le toucher.

Comment pratiquer ce genre, dans un domaine aussi « rugueux » que l'économie ? Tout dépend du sujet et de l'angle choisi. Ce dernier doit, non seulement être de nature économique, mais aussi offrir au journaliste la possibilité de collecter assez d'informations sur les comportements des personnes impliquées dans l'événement, leurs façons de parler, de se vêtir, de se déplacer, de manger, etc. Sans tomber dans le piège de l'anecdotique décousu et du subjectivisme plat, il s'agit d'informer le public d'une manière qui puisse lui permettre de revivre l'ambiance telle que ressentie par le journaliste.

Donnons un exemple : supposons qu'un journaliste veuille faire un reportage radiophonique sur une journée de travail dans les parcs de vente de véhicules d'occasion à Sèmè. S'il choisit comme angle la rentabilité de ce trafic (un aspect sur lequel ses interviewés seront à coup sûr peu loquaces par peur des agents fiscaux), il aura *a priori* moins de matière que s'il s'intéresse aux marchandages entre clients et revendeurs ou à l'état des véhicules.

Il est exigé du reporter une grande capacité d'observation, d'écoute et une forte sensibilité. Poreux à tous les sons, paroles,

sentiments qui s'expriment ici et là, il ne se laisse pas pour autant submerger et reste maître de ses émotions, conscient que sa mission première est d'informer juste et bien.

Non seulement, il fournit des réponses plus ou moins détaillées – tout dépend du volume exigé de l'article ou de la durée de l'émission – aux cinq questions de Lasswell, mais il répond aussi au « How ? », au comment (comment se présente le site ? comment les négociations sont-elles faites ? comment réagissent les gens ?, etc.).

Les phases de réalisation du reportage sont les mêmes que celles du portrait. Il est important de faire attention à la phase de collecte des informations (en diversifiant ses sources autant que faire se peut) et à celle du traitement et de la rédaction, où les exigences de l'écriture journalistique (concision, sens du concret, choix judicieux des mots, phrases courtes, style vivant par le bannissement de la voix passive, de l'usage abusif des adverbes, etc.) sont très fortes.

L'enquête ou l'investigation journalistique est tout article ou toute émission qui vise à **faire comprendre honnêtement** au public, un sujet particulier, sur la base de **preuves fiables** et d'informations provenant de **sources multiples et contradictoires**. C'est donc un genre qui, contrairement au reportage, veut démontrer quelque chose sur la base de preuves².

Les phases de réalisation de l'enquête sont les mêmes que celles du reportage. Il faut, toutefois, veiller à ce que, au cours de la collecte des informations, les sources soient multiples et contradictoires et que le plus de preuves possibles soient

² Pour plus d'informations sur l'enquête, cf. ODEM, *Le guide du journaliste béninois d'investigation*, ...

recueillies. La structure d'une enquête peut comporter quatre parties : l'état des lieux, les causes, les conséquences/impacts puis les solutions et/ou perspectives.

2-2. La catégorie des genres d'opinion ou de commentaire

Ces genres sont dits d'opinion ou de commentaire, parce qu'ils offrent au journaliste la possibilité d'exprimer ses points de vue personnels, de prendre parti, mais toujours en se basant sur des faits. Il s'agit de l'analyse, du commentaire, de la chronique, de l'éditorial, du billet, etc. Présentons-en quelques-uns.

L'analyse est un genre qui « cherche à stimuler la réflexion des lecteurs sur un événement », elle « exprime la vision et le point de vue du journaliste » (DHÔTEL, 2006 : p.29).

En fait, il s'agit moins pour le journaliste d'amener son public à réfléchir que d'apporter son éclairage à lui sur un sujet. En cela, l'analyse se distingue des genres mentionnés ci-dessus (compte rendu, reportage, entretien, enquête). Si le journaliste part toujours d'un fait concret, c'est pour en retracer l'historique, en révéler les causes, les conséquences, en souligner l'originalité, telles que lui les perçoit. Aussi n'est-il pas contraint de descendre sur le terrain pour collecter les informations : ce qui est recherché, c'est sa force argumentative et la logique de son raisonnement. Exemple : L'impunité, un obstacle à la lutte contre la corruption *Le commentaire* présente les mêmes caractéristiques que l'analyse, à la différence qu'il est plus libre car moins soumis à une logique argumentative. Les jugements de valeurs sont fréquents et ne s'appuient pas toujours sur des faits concrets. Commentant la décision du gouvernement béninois de revenir sur sa décision de mise en consommation des produits importés

et réexportés sur les pays de l'hinterland, un journaliste commence ainsi son article :

Exemple :

C'est devenu une caractéristique du régime du changement : prendre une décision et la rapporter quelques mois après, sous le poids des pressions. Les exemples sont légion sous le régime de Boni YAYI.

La chronique est à cheval entre l'analyse et le commentaire. Plus courte que l'analyse et aussi libre que le commentaire, elle se caractérise par la périodicité de sa publication ou de sa diffusion.

Exemple : l'émission « *La Chronique des matières premières* », diffusées sur Radio France International (RFI). La chronique judiciaire pendant la Cour d'assise au Bénin.

3. Quelques pièges courants à éviter dans la rédaction/ réalisation d'un article ou d'une émission économique

3-1. Un mauvais démarrage : l'erreur sur l'angle de traitement

Partons d'un exemple. Lisons l'article ci-dessous :

Dessous du passage supérieur de Houéyiho

***Un espace d'affaires, une source de revenus pour la ville
Des conducteurs de taxis-motos et certaines vendeuses ont transformé le dessous du passage supérieur de Houéyiho en un véritable marché. Si pour les premiers, c'est un lieu de repos, pour les femmes, c'est un lieu par excellence pour faire des affaires. Mais la situation qui prend de l'ampleur n'est pas sans conséquences.***

L'occupation anarchique est notoire en dessous du passage supérieur de Houéyiho. Des individus prennent d'assaut cette place et l'animent à leur manière. C'est carrément un petit marché qui l'anime à longueur de journée, sous cet ouvrage réalisé à coût de milliards pour servir aux populations mais non pas dans ce sens. Dès 10 heures déjà, des arrêts sont faits par des « Hommes habillés en jaune » sous cet espace. Ils se constituent souvent en groupe de 3 ou plus et échangent. D'aucuns sont quasiment couchés sur leurs motos et dorment. Les vendeuses ambulantes d'eau "Pure water" déambulent pendant que d'autres sont carrément assises sur des tabourets devant des étagères. L'atmosphère est plus grouillante dans l'après-midi aux environs de 16 heures. A cette heure, tout l'espace est encombré avec plus de Zémidjans et des bonnes dames. Au coucher du soleil, ce sont les vendeuses de poissons frais et de fruits qui s'y installent. Les lampions sont allumés et le marché s'anime correctement. C'est ce à quoi ressemble le dessous du passage supérieur de Houéyiho à Cotonou. La mairie monte la garde seulement pour obliger les conducteurs à ne pas y circuler à moto. Cependant, elle pourrait saisir l'occasion pour en faire une source de revenu pour la ville. En vertu de ses prérogatives, la mairie de Cotonou peut instituer un système de parking payant pour les usagers du dessous de l'échangeur. Ce qui, à coup sûr, réduirait considérablement le désordre qui s'observe sur cet espace appelé à être valorisé et à rendre plus attrayante la ville. Alors, plus qu'une nécessité, la mise en valeur de ce site par la mobilisation des ressources financières est une urgence pour Cotonou. C'est surtout et également un moyen d'offrir de l'emploi aux jeunes qui seront commis pour assurer la sécurité des lieux et le système de parking.

Et maintenant, répondons à ces trois questions :

N°	Questions	Réponses
1	Quel est l'angle de traitement de l'article ?	La transformation du « dessous du passage supérieur de Houéyiho » en « un espace d'affaires, une source de revenus pour la ville ».
2	L'angle est-il « économique » ?	Oui, évidemment, et c'est même un angle tout à fait intéressant, original !
3	Le journaliste a-t-il traité l'angle de traitement annoncé ?	Non. Plus de la moitié du volume de l'article a été consacrée à la description de l'ambiance qui règne sous le passage supérieur. C'est seulement dans les cinq dernières phrases que le journaliste <i>a exprimé ses souhaits</i> de voir la mairie tirer profit de cette opportunité d'affaires. Nulle part il ne nous a été montré en quoi cet espace est une source de revenus pour la ville.

Ainsi, l'angle annoncé dans le titre de l'article n'a pas été traité. C'est là une erreur fréquente que commettent les journalistes. Du coup, on se demande en quoi cet article est économique ? En rien, évidemment.

En réalité, le caractère économique d'une production médiatique ne réside pas seulement dans la nature du sujet traité mais aussi et surtout dans la capacité du journaliste à en présenter et à en analyser concrètement les aspects, les fondements et les implications économiques.

Il ne suffit donc pas de choisir un bon angle de traitement ; encore faudrait-il s'y conformer dans le corps de l'article ou de l'émission.

Il arrive aussi que les journalistes choisissent :

- un mauvais angle, c'est-à-dire un angle certes original, mais irréaliste car les données pouvant l'illustrer ne sont disponibles nulle part ;

- un angle qui n'a rien d'original car déjà traité à plusieurs reprises. Encore une fois, rappelons-nous les critères de choix de l'angle : l'originalité, la faisabilité, l'actualité, l'intérêt pour le public.

3-2. Un mauvais aiguillage : le mélange de genres

Nous continuons ici, le jeu de questions/réponses sur l'article intitulé : « Dessous du passage supérieur de Houéyiho : Un espace d'affaires, une source de revenus pour la ville ».

Quel est le genre de cet article ? Question bien difficile car l'article commence comme un commentaire (« L'occupation *anarchique* est notoire en dessous du passage supérieur de Houéyiho »), prend aussitôt après l'allure d'un reportage (« Des individus prennent d'assaut cette place et l'animent à leur manière », etc.) avant de revenir au commentaire (« Cependant, elle pourrait saisir l'occasion pour en faire une source de revenu pour la ville »). Il s'agit, on s'en rend compte, d'un mélange de genres.

Quel genre aurait-été particulièrement adapté à cet angle ? Si, comme le suggère le titre, il s'agit de montrer en quoi cet « espace d'affaires » est (ou pourrait être) une source de revenus pour la ville, alors il faudrait faire soit un reportage (en supposant que le journaliste rencontrerait sur place presque toutes les personnes ressources, y compris les agents du fisc de la municipalité), soit une enquête.

Il faut savoir choisir le genre journalistique adapté à l'angle et s'y maintenir du début jusqu'à la fin de la rédaction (ou de la réalisation) de l'article (ou de l'émission).

3-3. Des couacs dans la conduite : fautes de style et incorrections

En lisant l'article, on peut relever :

- l'usage abusif des adverbes ("carrément" utilisé deux fois ; "quasiment", "correctement") ;
- l'usage fréquent de la voix passive ("Dès 10 heures déjà, des arrêts sont faits...", "D'aucuns sont quasiment couchés", "A cette heure, tout l'espace est encombré...") ;
- des maladroites ("C'est carrément un petit marché quipour servir aux populations **mais non pas dans ce sens**", "Dès 10 heures déjà, **des arrêts sont faits** par des « Hommes habillés en jaune »") ;
- la tendance du journaliste à s'ériger en donneur de leçons ;
- etc.

3-4. Le traitement superficiel du sujet

Nous avons vu que l'angle annoncé n'a pas été traité, mais simplement évoqué. C'est fréquent de voir les journalistes économiques se contenter d'effleurer le sujet, pour verser ensuite dans du commentaire, sans chercher à l'approfondir. Or, l'information réside dans l'approfondissement du sujet. En répondant aux questions « pourquoi ? » et/ou « comment ? », on situe mieux le contexte, on dégage mieux les enjeux et les perspectives. On réussit ce pari en respectant scrupuleusement le principe de la pyramide inversée dans un compte, en

conduisant bien son interview avec une personne, en cherchant à répondre aux cinq questions de Lasswell et au « comment » dans un reportage, une enquête. C'est cela qu'on appelle « creuser le sujet ».

En résumé, mal structuré, traité de manière superficielle, servi par un style passif, l'article intitulé « Dessous du passage supérieur de Houéyiho : Un espace d'affaires, une source de revenus pour la ville » est peu lisible, peu intéressant. A ces « pièges » communs aux journalistes béninois, s'ajoutent ceux qui sont spécifiques aux journalistes économiques.

3-5. L'abus du jargon économique

Taux de croissance, PIB (Produit Intérieur Brut), Balance commerciale, budget déficitaire, etc. Toute une nomenclature peu accessible au public ! Que penseront le lecteur et l'auditeur de ces phrases :

Le Comité ministériel de suivi des négociations APE, lors de sa dernière session à Banjul (Gambie) en novembre 2008, a recommandé l'adoption d'une cinquième bande au taux de 35%. Pour le groupe d'experts des acteurs non étatiques : « Le TEC de l'UEMOA étant à quatre bandes, avec un taux maximal de 20%, le passage de ce schéma à un TEC à cinq bandes avec un taux maximal de 35% nécessite une recatégorisation de toutes les lignes tarifaires » ?

Utilisés tels quels sans un contexte qui leur donne un sens, les termes et sigles « bande », APE (Accord de Partenariat Economique que d'aucuns confondent avec Association des Parents d'Elèves !), TEC, « recatégorisation », « lignes tarifaires »

sont loin d'être compréhensibles pour tout le monde. Pour se justifier, les journalistes économiques affirment écrire pour un public spécialisé qu'eux-mêmes, à vrai dire, ne connaissent pas. ***Veiller donc à utiliser le moins possible le jargon économique et, quand cela s'impose, l'explicitier autant que faire se peut, constituent donc les règles d'or en la matière.*** La même exigence se pose au niveau des statistiques.

3.6. Un usage abusif et peu pertinent des statistiques

Dans l'exemple précédent, nous avons en deux phrases pas moins de trois chiffres exprimés en pourcentage : 35%, mentionné deux fois, et 20%. L'usage abusif des statistiques alourdissent le style et rendent l'article ou l'émission absconse. En revanche, leur usage judicieux, quantitativement et qualitativement, facilite la lecture de l'article ou l'écoute de l'émission.

Donnons l'exemple suivant :

La production de coton graine a atteint cette année 400 000 tonnes et le prix d'achat bord champ est de 250 Fcfa le kilo, d'où la satisfaction des autorités administratives et des producteurs.

On a beau lire et relire cette phrase, on ne comprend pas pourquoi les autorités administratives et les producteurs sont satisfaits. Les chiffres (400 000 tonnes, 250 Fcfa) sont des données brutes et n'ont aucune signification. En outre, la période mentionnée (« cette année ») est peu précise. Reprenons la même phrase en l'améliorant :

Autorités administratives et producteurs de coton sont satisfaits. Et pour cause : la production de coton graine a atteint 400 000 tonnes au cours de la campagne 2008-2009, soit une hausse de 25% par rapport à la campagne écoulée. En outre, le prix bord champ a presque doublé en deux ans.

En résumé, un article (une émission) économique se caractérise par un usage judicieux de données chiffrées significatives et bien mises en contexte.

La plupart de ces « pièges », et bien d'autres encore, se retrouvent dans l'enquête ci-après. Dans la colonne de gauche du tableau suivant, nous présentons l'intégralité d'un article relatif à la filière « coton » au Bénin, et dans la colonne de droite, les remarques et questions qui s'y rapportent ont été exposées.

Texte initial	Lecture critique
<p>Les paysans béninois surendettés boudent le coton. →</p>	<p><i>Il faut expliquer le mécanisme : les paysans sont endettés parce qu'ils n'ont pas encore été payés pour la précédente récolte. Sinon, on pense simplement qu'ils sont mauvais payeurs sans comprendre pourquoi.</i></p>
<p>Les producteurs de coton béninois paient au prix fort les problèmes inhérents à la gestion de la filière. Surendettés, ils tournent dos à l'or blanc. →</p>	<p><i>On ne peut pas déduire cela des chiffres car les prévisions annoncent, pour 2003-2004, une remontée des surfaces cultivées en coton de 320 000 à 350 000 ha. Et en 2001-2002, sur 359 577 hectares, la</i></p>

	<p><i>production avait dépassé les 400 000 tonnes. Il y a un problème sur l'interprétation des chiffres : la baisse de la production cette année est aussi imputable à la pluviométrie.</i></p>
<p>A Djidja, commune rurale située à 140 km au nord de Cotonou, l'endettement des producteurs de l'or blanc est endémique. Avec plus de 109 millions de Fcfa de dettes liées aux impayés des crédits intrants et autres, cette commune,</p>	<p>→ <i>Une date ou un lieu ne donnent pas une bonne attaque à un document.</i></p>
<p>du reste frappée par des problèmes de pluviométrie, vient en tête de l'ensemble des régions de la zone centre, deuxième grande zone cotonnière du pays et l'une des plus touchées par le phénomène de l'endettement.</p>	<p>→ <i>Dire plutôt manque de pluie, formule moins abstraite, et éviter les mots comme « problèmes », « situation », etc.</i></p>
<p>A l'échelle nationale, « les producteurs doivent plus de 5 milliards de Fcfa » selon les estimations de l'AIC (Association interprofessionnelle du coton), une structure de coordination entre les acteurs de la filière.</p>	<p>→ <i>A qui ? Pourquoi cette dette ? Ce chiffre ne paraît pas si important que cela, si la caution d'un seul égreneur se monte déjà à 4 milliards. Tout seul, ce chiffre n'est pas parlant. Cet endettement est-il l'unique cause de la chute de la production ?</i></p>
<p>Conséquence : la production nationale a connu une chute d'environ 16 %, passant de 415</p>	<p>→ <i>Il faut expliquer le lien entre l'endettement des producteurs et la chute de la</i></p>

000 tonnes (t) en 2001-2002 à 350 000 t en 2002-2003.

Après les producteurs de coton du Mali et du Burkina-Faso, les paysans béninois subissent de plein fouet les conséquences de la mauvaise gestion de cette filière, qui rapporte 80 % des recettes d'exportation à l'Etat.

D'un pays à l'autre, les causes sont les mêmes : *surévaluation des besoins en intrants*, divers abus dans la gestion interne des organisations paysannes (malversations dans les bureaux, détournement de crédit, etc), retard dans le paiement du coton-graine acheté aux producteurs. « *Au lieu d'attendre l'argent du coton qui ne vient pas, on est obligé de vendre à moitié prix l'engrais acheté pour pouvoir sauver nos femmes ou nos enfants malades. J'ai des camarades qui sont morts parce qu'ils n'ont pas d'argent pour se soigner* », témoigne Zoglatin Lodjihoudé, un

production. Le chiffre qui serait parlant, c'est celui des hectares cultivés en coton, en comparant sur les dernières années.

Non, au Burkina, la production n'a jamais atteint un tel niveau et les surfaces ne cessent d'augmenter depuis 1999. Au Mali, après le creux de 2000-2001, les surfaces sont presque revenues à leur niveau habituel. La situation s'est redressée dans ces deux pays comme cela est dit après.

Par qui ? Pourquoi ?

Dire quand les paysans ont livré leur coton. Qui doit de l'argent à qui ? Il faut expliquer le cercle vicieux : paysans non payés qui, ensuite, ne peuvent plus acheter d'intrants, etc.

Quand ?

producteur. Dans le centre du pays, on estime à plus de 1,240 milliard de FCFA, la valeur totale des intrants revendus ou non-utilisés. « La filière coton risque de connaître une mort subite dans le centre-Bénin », s'alarme Antoine Delidji de la CSPR (Centrale de sécurisation des paiements et des recouvrements).



Préciser que cela fait le quart de l'endettement.

Le risque est d'autant plus grand que le découragement gagne de plus en plus les « bons » producteurs : pour pouvoir continuer à cultiver du coton, ils sont obligés de rembourser les dettes de leurs autres collègues car la garantie donnée aux distributeurs d'intrants est la « caution solidaire », principe en vertu duquel l'ensemble des producteurs d'un village se porte responsable des dettes contractées.



Pourquoi certains peuvent-ils payer et d'autres pas ?

A en croire Barthélémy Gagnon de l'AIC, le retard dans le paiement aux producteurs béninois s'explique par les difficultés qu'éprouve la CSPR à récupérer ses créances : depuis 2000, un égreneur, proche du pouvoir, s'est fait livrer du coton sans payer la caution préalable exigée, soit 4 milliards de Fcfa. Le même débiteur traîne une ardoise

de 12 milliards de Fcfa à l'égard de la SONAPRA (Société nationale de production agricole, en voie de privatisation), empêchant celle-ci d'honorer à temps ses engagements vis-à-vis des producteurs. La baisse brutale du prix d'achat du coton graine a aggravé la situation : au cours de la campagne 1999-2000, il est passé de 225 à 185 Fcfa le kilo. En 2002-2003, il n'est plus que de 180 Fcfa le kilo.

Aller à l'école du Mali et du Burkina-Faso.

Pour sortir de l'impasse, les experts béninois voudraient s'inspirer des expériences d'autres pays en matière de réduction du taux d'endettement des groupements villageois (GV). Cette année, le Sénégal a dû prendre la décision d'annuler les dettes de ses producteurs d'arachide. Grâce à différentes mesures (rééchelonnement des crédits en impayés pour un montant de 2,5 milliards de FCFA par la CMDT, la Compagnie malienne de développement textile, également en voie de privatisation, augmentation du prix du coton payé aux producteurs, identification plus rigoureuse des besoins en intrants...), le Mali a pu atteindre un taux d'endettement moyen de 28 % des recettes coton

→ **Concrètement ?**

→ ***Est-ce un vœu pieux ou une réalité ? Y a-t-il des contacts prévus ?***

→ ***Ce sont des filières et des problèmes tellement différents qu'il vaut mieux ne pas faire de parallèle.***

→ **En clair ?**

des producteurs en 2001-2002, contre 59 % deux ans auparavant. Du coup, la production nationale est passée de 242 726 t en 2000-2001 à près de 600 000 t la campagne suivante. Avec le soutien de l'Union européenne, l'Etat burkinabé a aussi apuré des dettes de ses producteurs et, pour favoriser une bonne gestion au sein des GV, limité ceux-ci à une quinzaine de personnes regroupées sur la base de l'affinité. Par ailleurs, recommande une étude sur le désendettement des producteurs commanditée en 2002 par l'UPC (Union des producteurs du centre du Bénin), il faudra assurer la formation du personnel des GV sur la gestion des intrants et des crédits, puis « prendre des mesures coercitives à l'encontre des débiteurs indéliçats ». En attendant l'application de ces mesures, les producteurs préfèrent se mettre sur les céréales ou les tubercules. « Le manioc, ça se mange, le coton, non ! », commentent-ils.

En somme, les remarques et questions portent notamment sur :

- les statistiques : elles sont loin d'être significatives et certaines sont erronées, ce qui pose également un problème déontologique ;
- l'ignorance par le journaliste de l'importance des prévisions en matière économique afin de faire une interprétation réaliste ;
- l'imprécision de plusieurs informations, qui gagneraient à être complétées et mieux explicitées pour faciliter la compréhension du lecteur ;
- le caractère abstrait du style.

En définitive, le journaliste a un niveau de compréhension faible du sujet et de la filière économique qu'il a abordée. Plusieurs enjeux et mécanismes lui ont échappé ; il a fait des confusions telles que l'évocation – malheureuse – de la filière arachidière au Sénégal. ***Cela nous amène à dire qu'il ne saurait y avoir de bons journalistes économiques qui n'aient pas un minimum de culture économique.*** La culture économique n'est jamais totalement acquise ; le journaliste se cultive chaque jour à travers les formations, les lectures, les échanges, les recherches, etc.

4. Ce qu'il faut faire

Eviter les pièges que nous venons d'examiner, suppose une vigilance de tous les instants.

La première chose, c'est de choisir un angle de traitement pertinent, en respectant les critères énumérés.

De ce préalable nécessaire, découlent les autres exigences, qui correspondent aux différentes étapes ci-après :

- faire une pré-collecte d'informations pour s'assurer de la pertinence de l'angle, identifier la (ou les) personnes à interviewer, le (ou les) site(s) de collecte de l'information ; élaborer le (ou les) questionnaire(s) ; choisir le genre journalistique adapté ; avoir une idée de la structure de l'article à écrire ou de l'émission à réaliser ;
- préparer les outils de collecte de l'information ;
- faire la collecte des informations, en veillant à répondre aux questions classiques et en restant fidèle à l'angle choisi ;
- faire le tri des informations recueillies, les hiérarchiser, structurer l'article (l'émission) conformément à l'angle ; élaborer le fil conducteur ;
- rédiger l'article en adoptant un style concis, vivant³ tout en restant fidèle à l'angle et en respectant les prescriptions déontologiques ; faire le montage ; publier/diffuser ;
- s'intéresser au feed-back, pour voir dans quelle mesure, tenir compte des remarques des uns et des autres pour s'améliorer.

³ Pour les questions de style rédactionnel, cf. De Maeseneer, Paul, *A vous l'antenne ! Précis de journalisme radio*, Paris, Nouveaux horizons, 1999, 5^{ème} tirage 2007, 233 ; Jean-Luc Martin-Lagardette, *Les secrets de l'écriture journalistique. Informer, convaincre*. Paris, Syros, 1987, 193p.

Relisons maintenant l'article sur le coton et apprécions les améliorations qui lui ont été apportées :

Version corrigée	Appréciations de l'impact des améliorations proposées
<p>Bénin : le coton en zone de turbulences.</p> <p>Au Bénin, la baisse de près d'un quart de la production de coton, cette année, sonne comme une alerte. Les conflits au sein de la filière et l'endettement des paysans hypothèquent lourdement l'avenir de la première exportation du pays.</p> <p>Jamais, dans sa vie de producteur de coton, Lodjihoudé n'a vécu pareille situation : 42 jours sans la moindre goutte d'eau suivis d'une récolte de 500 kg de coton à l'hectare, deux fois moins que la normale. « Finalement, on produit du coton pour s'endetter ! », lâche, amer, ce paysan de Djidja (140 km au nord de Cotonou).</p> <p>La campagne cotonnière 2002-2003 a été particulièrement éprouvante pour les producteurs béninois. Ils n'ont cultivé que 320 000 ha de coton au lieu des 400 000 prévus en début de campagne. Du coup, la production a chuté de 23 % : de 415 000 t en 2001-2002 à 320 000 t. Au Mali, la production a également connu une chute considérable (environ 26 %) par rapport à 2001-2002, tandis qu'au Burkina Faso, elle se stabilise autour de 400 000 t. D'un pays</p>	<p>Un titre incitatif et percutant.</p> <p>Un chapeau informatif qui n'incite pas moins le lecteur à lire tout l'article.</p> <p>Une attaque vivante et concrète, même si elle est un peu longue. La présence d'un élément humain, appuyée par une citation bien à propos, rend encore l'attaque plus intéressante.</p> <p>Le journaliste a su rendre les statistiques significatives, en faisant des comparaisons par rapport aux données antérieures et à celles d'autres pays de la sous-région (Mali, Burkina Faso). Sa culture économique est relativement dense par rapport au sujet.</p>

à l'autre, certaines causes sont identiques : manque de pluies, baisse du prix d'achat du coton-graine de 200 Fcfa en 2001-2002 à 180 Fcfa en 2002-2003, précisément au Bénin et au Mali. Mais au Bénin, les conflits d'intérêts rendent plus difficile la gestion de cette filière, qui rapporte à l'Etat, 80 % de ses recettes d'exportation. Au sein de chaque groupe d'acteurs – producteurs, égreneurs et distributeurs d'intrants – des structures rivales ont vu le jour.

Pourtant, la libéralisation du secteur, amorcée progressivement depuis 1988, visait à assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs, afin de rendre la filière plus performante. C'est ainsi que l'AIC (Association Interprofessionnelle du Coton) est chargée de coordonner le dispositif constitué de la FUPRO (Fédération des Unions de Producteurs), la CAGIA (Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles), la CSPR (Centrale de Sécurisation des Paiements et des Recouvrements) et des associations d'égreneurs ainsi que ceux des distributeurs d'intrants. L'année dernière, compte tenu de nombreuses irrégularités relevées dans les procédures de la CAGIA, l'Etat a dû réorganiser la sélection des distributeurs d'intrants, ce qui a provoqué des retards considérables dans les commandes. La conséquence, pour la zone centre du pays, relève Antoine Delidji de la CSPR, est que « les producteurs n'ont pas fait à bonne date le semis, l'épandage d'engrais et le traitement phytosanitaire. Cette situation,

Jusque-là, le journaliste a fait l'état des lieux en montrant, conformément à l'angle choisi, la situation qui prévaut.

Le journaliste, toujours conformément à l'angle, évoque rapidement l'historique du problème pour mieux montrer les causes.

Les causes sont diverses et énumérées une à une de manière très habile et bien hiérarchisée.

Les statistiques actuelles relatives au rendement n'ont de sens que par le rappel du rendement normal (1000 kg)

ajoutée à des pluies faibles et erratiques, a entraîné des rendements très bas, de l'ordre de 400, voire 200 kg à l'hectare, alors que le minimum, en principe, est de 1000 kg ».

A cela vient s'ajouter le retard qu'accuse le paiement du prix du coton-graine aux producteurs, notamment au cours de la campagne 2001-2002. Certains ont attendu plus de huit mois, le paiement de leur livraison, promis sous les 10 jours. Selon Barthélémy Gagnon, de l'AIC, ces retards s'expliquent par les difficultés qu'éprouve la CSPR à recouvrer ses propres créances : depuis 2000, un égreneur, proche du pouvoir, s'est fait livrer du coton sans payer à la structure la caution préalable exigée, de 4 milliards de FCFA (6 millions d'euros). Le même débiteur traîne une ardoise de 9 milliards de Fcfa à l'égard de la SONAPRA (Société Nationale pour la Promotion Agricole, en cours de privatisation), empêchant celle-ci de payer les producteurs. Mal payés ou payés avec retard, ces derniers utilisent les intrants sur d'autres cultures ou les revendent et restent débiteurs à l'égard de leurs créanciers.

Dans le Centre, deuxième grande zone cotonnière du pays, la surévaluation des besoins en intrants et leur détournement par certains responsables de groupements villageois (GV) ont créé une dette estimée à environ 1,3 milliard de Fcfa. Des villages entiers ont ainsi tourné le dos au coton. Ces quatre dernières campagnes, la production dans cette zone a connu une

Les personnes ressources citées ont le profil adéquat et sont compétentes, crédibles et représentatives. Le journaliste se conforme aux règles déontologiques en matière de vérification et d'exactitude des informations.

L'énumération des causes du problème continue ; les responsabilités sont situées au niveau des divers acteurs. Le journaliste n'affiche pas de position, ne fait pas de commentaire.

Le journaliste passe maintenant à la troisième phase : il dégage les conséquences du problème, conformément à l'angle.

chute de près de 80 %. « La filière coton risque de connaître une mort subite dans le centre-Bénin », s'alarme Antoine Delidji, de la CSPR. Le risque est d'autant plus grand que le découragement gagne de plus en plus les « bons » producteurs contraints, s'ils veulent des intrants, de rembourser les dettes de leurs collègues car ils sont « caution solidaire », c'est-à-dire responsable des dettes contractées par l'ensemble du village. A l'échelle nationale, « les producteurs doivent plus de 5 milliards de FCFA à la SONAPRA et à la CSPR », estime Zachari Allou, de l'AIC.

Pour faire face à cet endettement, il recommande que le Bénin s'inspire de l'expérience malienne – rééchelonnement des crédits impayés pour un montant de 2,5 milliards de FCFA par la CMDT (la Compagnie malienne de développement textile), augmentation du prix du coton payé aux producteurs, identification plus rigoureuse des besoins en intrants... – qui a permis de réduire l'endettement de moitié, en deux ans. L'objectif est d'atteindre à nouveau une production de récolte de 400 000 t pour la campagne 2003-2004. Mais, pour l'instant, des producteurs préfèrent cultiver des céréales ou des tubercules car, explique Lodjihoudé, « le manioc, ça se mange, le coton, non ! ».

Le journaliste explore les solutions éventuelles en faisant parler une personne ressource. Il en profite pour dégager une perspective : revenir vers une production à la hausse.

Bonne chute. En faisant intervenir le paysan cité dans l'attaque, le journaliste finit en boucle son article.

Certes, cet article pêche aussi à certains niveaux. Par exemple, l'usage des adverbes en « ment » est toujours aussi important. Mais, l'enquête est très structurée, les catégories d'acteurs concernés sont bien décrites, les enjeux sont mis en évidence ; le rédacteur n'a pas, une seule fois, lâché son angle de traitement ! Le style est vivant, concret et précis. Pour en arriver là, il lui a fallu faire preuve de rigueur, de patience et d'humilité en acceptant les remarques et en cherchant chaque fois à s'améliorer.

Chaque journaliste économique peut et doit, chaque jour, faire cet effort. Le triptyque qui mène au professionnalisme est connu : maîtriser les techniques rédactionnelles, respecter les règles déontologiques puis se cultiver.

Deuxième Partie :

**COMMERCE MULTILATERAL ET
GOUVERNANCE ECONOMIQUE AU BENIN**

I -COMMERCE MULTILATERAL

Avant d'évoquer le système commercial multilatéral, il est d'abord important de connaître ce qu'on désigne par le commerce international. Le commerce international correspond à l'ensemble des flux de marchandises (biens) et de services entre les espaces économiques nationaux.

La mondialisation de l'économie et l'interdépendance des pays de par les relations commerciales qui les lient, ont induit, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la nécessité de bâtir un espace d'organisation et de discussion devant favoriser la libéralisation des échanges entre les divers pays. C'est de là qu'est né le concept de système commercial multilatéral.

1. Les acteurs du commerce multilatéral

1-1. Les acteurs étatiques

Le système commercial multilatéral est administré par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La plupart des pays - y compris la quasi-totalité des principales puissances commerciales - en sont membres. Ils sont actuellement au nombre de 153. Certains pays, comme la Chine et la Russie n'en font cependant, pas partie et c'est pourquoi le terme «multilatéral» est employé à la place de «mondial», pour qualifier le système. Ici, «multilatéral» veut dire que des activités sont menées au niveau mondial ou quasi mondial (en particulier parmi l'ensemble des membres de l'OMC), par opposition à des mesures prises sur le plan régional ou par des groupes restreints de pays (Cette acception diffère de celle qui est couramment adoptée dans d'autres domaines des relations internationales

où, par exemple, un mécanisme «multilatéral» de sécurité peut être régional).

1-2. Les acteurs privés

Même si la gouvernance du commerce international reste encore l'apanage des Etats, ce sont les acteurs privés qui animent fondamentalement les échanges commerciaux, de par le monde. Depuis la chute du mur de Berlin et la fin de l'Union soviétique, la globalisation de l'économie mondiale a pris une dimension exceptionnelle avec le capitalisme néolibéral. En ligne de mire, on retrouve les multinationales dont l'expansion a gagné tous les continents.

Au niveau des pays africains, ces grandes firmes internationales sont en concurrence avec des acteurs privés nationaux qui assurent pour l'essentiel l'exportation des matières premières. Le Bénin est présent sur le marché mondial, à travers principalement, le coton fibre dont les 80% des exportations sont tournés vers le marché asiatique. Ces exportations sont assurées par ceux qu'on appelle les producteurs secondaires, c'est-à-dire, les égreneurs, les producteurs primaires étant les paysans qui font le coton graine.

Toutefois, les acteurs privés n'ont pas vocation à discuter des règles commerciales au niveau mondial. Leurs intérêts sont défendus par leurs Etats respectifs, mais ces acteurs servent souvent de groupes de pression qui mènent le lobbying et le plaidoyer, afin que leurs préoccupations soient prises en compte. C'est le cas de « US Cotton Council », un puissant lobby de cotonculteurs américains, qui pèsent lourd dans les positions des Etats-Unis sur la question du coton à l'OMC.

1-3. Les institutions internationales

Les questions liées au commerce multilatéral sont traitées principalement par deux institutions internationales. Il s'agit de l'Organisation Mondiale du Commerce, qui fait office de forum de négociation sur la libéralisation du commerce et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La CNUCED intervient surtout dans la promotion du commerce, à travers l'appui technique aux Etats et le renforcement des capacités des acteurs, notamment dans les pays en développement.

D'autres organismes des Nations Unies traitent également des questions commerciales même si le commerce ne constitue pas leur centre d'intérêt.

1-4. Les groupes de pression à visée non lucrative

Lorsqu'on parle de groupe de pression à visée non lucrative, on fait surtout référence aux mouvements altermondialistes. Le mouvement altermondialiste est un mouvement social composé d'acteurs très divers, qui proposent pour l'essentiel un ensemble de valeurs «sociales» et soucieuses de l'environnement comme moteur de la mondialisation et du développement humain, en opposition à ce qu'ils analysent comme les « logiques économiques de la mondialisation néolibérale».

Assez hétérogène, le mouvement se rassemble autour du slogan « Un autre monde est possible ». Il considère que la mondialisation par le marché n'est pas synonyme de progrès humain, celle-ci ne profitant pas, équitablement, à tous.

Les mouvements altermondialistes se sont surtout illustrés à travers le forum social mondial. Il s'agit de manifestations contre la mondialisation du capital. Ce forum se tient à Porto Alegre au Brésil en réponse à un autre forum, le forum économique et mondial qui réunit, depuis plus de vingt ans à Davos, les chefs des Etats les plus puissants et des hommes d'affaires. Le forum social mondial, est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, de réseaux, d'ONG et autres organisations de la société civile, qui s'opposent au néo-libéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. Le réseau ATTAC fait office de pionnier de l'altermondialisme et fait partie des activistes les plus redoutés dans le monde occidental.

L'idée des forums sociaux a été reprise par les Africains qui en ont fait des espaces de dialogue entre les paysans, les politiques, les ONG du Nord et du Sud, sans oublier les formes de résistance spontanée qui naissent un peu partout sur ce continent.

2. La régulation du commerce multilatéral

2-1. La présentation de l'OMC

La régulation du commerce international est assurée par l'Organisation Mondiale du Commerce. Elle a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 1er janvier 1995. L'OMC est la seule organisation multilatérale qui sert de forum de négociations pour la libéralisation du commerce, un organisme qui contrôle la mise en œuvre des règles commerciales contraignantes et mutuellement convenues, un

forum pour le règlement des différends commerciaux. Elle a pour objectif de promouvoir la libéralisation et l'expansion du commerce international de biens et de services, dans des conditions de sécurité juridique et de prévisibilité. C'est un cadre dans lequel les gouvernements négocient des accords commerciaux et essaient de résoudre les problèmes commerciaux qui existent entre eux. L'OMC compte 146 membres dont le Bénin (<http://www.wto.org>).

L'OMC est le fruit de négociations et tout ce qu'elle fait est le résultat de négociations. Les travaux menés actuellement par l'OMC découlent en majeure partie des négociations qui se sont tenues de 1986 à 1994, dénommées le Cycle d'Uruguay, et de négociations antérieures qui ont eu lieu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'OMC accueille actuellement de nouvelles négociations, dans le cadre du «Programme de Doha pour le développement» lancé en 2001.

2-2. Le règlement de quelques différends

Le règlement des différends constitue l'un des volets importants des activités de l'OMC. Les relations commerciales font souvent intervenir des intérêts contradictoires. Les accords, y compris ceux qui ont été négociés laborieusement dans le système de l'OMC, ont souvent besoin d'être interprétés. Pour régler ces différends, les Etats font appel à une procédure neutre établie sur une base juridique convenue. C'est l'objectif du processus de règlement des différends énoncé dans les Accords de l'OMC.

Quelques études de cas pour illustrer le mécanisme de règlement des différends à l'OMC.

- *Le différend entre le Venezuela et les Etats-Unis sur les produits pétroliers*

Le 23 janvier 1995, le Venezuela a porté plainte devant l'Organe de règlement des différends, en faisant valoir que les États-Unis appliquaient des règles qui entraînaient une discrimination à l'encontre des importations d'essence, et il a officiellement demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis. Un peu plus d'un an plus tard (le 29 janvier 1996), le groupe spécial chargé de l'affaire a achevé l'élaboration de son rapport final (à ce moment-là, le Brésil était devenu partie au différend, après avoir déposé sa propre plainte en avril 1996. Le même groupe spécial a examiné les deux plaintes). Les Etats-Unis ont fait appel. L'Organe d'appel a établi son rapport, que l'Organe de règlement des différends a adopté le 20 mai 1996, un an et quatre mois après le dépôt de la première plainte.

Il a fallu ensuite six mois et demi aux États-Unis et au Venezuela pour s'entendre sur ce que les États-Unis devaient faire. Le délai convenu pour la mise en œuvre de la solution était de 15 mois, à compter de la fin de la procédure d'appel (20 mai 1996 à 20 août 1997).

Le différend est né du fait que les États-Unis appliquaient à l'essence importée, des règles plus rigoureuses concernant les particularités chimiques que celles qui régissaient l'essence raffinée dans le pays. De l'avis du Venezuela (et plus tard du Brésil), cela était inéquitable, car l'essence américaine n'était pas assujettie aux mêmes normes ; cette mesure était contraire au principe du «traitement national» et ne pouvait être justifiée au titre des exceptions aux règles normales de l'OMC concernant les mesures sanitaires et les mesures de protection de l'environnement. Le

groupe spécial chargé du différend a donné raison au Venezuela et au Brésil. Dans son rapport, l'Organe d'appel a confirmé les conclusions du groupe spécial (en modifiant sur quelques points, l'interprétation du droit donné par le groupe spécial). Les États-Unis se sont accordés avec le Venezuela sur l'amendement de leur réglementation, dans un délai de 15 mois ; le 26 août 1997, ils ont informé l'Organe de règlement des différends de la signature, le 19 août 1997, d'une nouvelle réglementation.

- *Plainte du Brésil contre les Etats-Unis au sujet du coton upland*

Le 27 septembre 2002, le Brésil a demandé l'ouverture de consultations avec les Etats-Unis concernant les subventions prohibées, et pouvant donner lieu à une action, accordées aux producteurs, utilisateurs et/ou exportateurs des États-Unis, de coton upland. Le Brésil a soutenu que ces mesures étaient incompatibles avec les obligations des Etats-Unis, au titre de certaines dispositions de l'Accord sur l'agriculture, le GATT de 1994.

Les 9 et 11 octobre 2002, le Zimbabwe et l'Inde, respectivement, ont demandé à participer aux consultations. Le 14 octobre 2002, l'Argentine et le Canada ont formulé la même requête. Les États-Unis ont informé l'ORD qu'ils avaient accepté les demandes de participation aux consultations présentées par l'Argentine et l'Inde.

À la suite d'une deuxième demande du Brésil, l'ORD a établi un groupe spécial, à sa réunion du 18 mars 2003. L'Argentine, le Canada, les CE, la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Taipei chinois et le Venezuela ont réservé leur droit de participer en tant que tierces parties aux travaux du Groupe spécial. Par la suite, l'Australie, le

Bénin, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay et le Tchad ont réservé leurs droits de tierces parties. Le rapport du Groupe spécial qui donna raison au Brésil a été entériné par l'Organe de Règlement des Différends.

Le 8 mars 2010, le Brésil a notifié à l'ORD que, à compter du 7 avril 2010, il suspendrait, à l'égard des États-Unis, l'application de concessions ou d'autres obligations, au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994), en majorant les droits d'importation sur certains produits en provenance des États-Unis. Il a fourni la liste des produits qui seraient assujettis aux droits majorés, ainsi que le taux de droit ad valorem total qui serait appliqué par suite de cette majoration.

Le 25 août 2010, le Brésil et les États-Unis ont informé l'ORD qu'ils avaient établi un Cadre pour une solution mutuellement convenue du différend Coton, à l'Organisation mondiale du commerce («Cadre»). Le Cadre fixe des paramètres pour discuter d'une solution concernant les programmes de soutien interne pour le coton upland aux États-Unis, ainsi que pour examiner conjointement le fonctionnement des garanties de crédit à l'exportation, dans le cadre du programme GSM 102. Le Brésil et les États-Unis sont aussi convenus de tenir des consultations au moins quatre fois par an, sauf s'ils en conviennent autrement, dans le but de parvenir à une convergence de vues, au sujet d'une solution de ce différend. Le Cadre prévoit également que, dès la promulgation du texte législatif remplaçant la Loi de 2008 des États-Unis sur les produits alimentaires, la conservation et l'énergie, le Brésil et les États-Unis mèneront des consultations, en vue de déterminer si une solution mutuellement convenue a été trouvée. Tant que le Cadre sera en vigueur, le Brésil n'imposera pas les contre-mesures autorisées par l'ORD.

3. Les blocs commerciaux régionaux

3-1. Les blocs commerciaux en Afrique

Comme il a été mentionné plus haut, des mesures sont prises au niveau régional par des groupes restreints de pays ayant des intérêts commerciaux communs. Ce sont les blocs commerciaux régionaux. Ces blocs, qui existent sur quasiment tous les continents, sont souvent guidés par la nécessité, soit de créer une zone de libre-échange, soit de bâtir une union douanière, ou encore une union économique et monétaire. Sur le continent africain, quatre blocs régionaux sont actuellement en vigueur. Il s'agit de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, de la CEMAC pour l'Afrique centrale, de la COMESA pour l'Afrique orientale et australe et de la SADC pour l'Afrique australe.

Membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Membres de la CEMAC : Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Guinée équatoriale, Gabon.

Membres associés : République démocratique du Congo, São Tomé et Príncipe.

Membres du COMESA : Angola, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Membres de la SADC : Botswana, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Angola, Madagascar, Malawi, Îles Maurice, Mozambique, Seychelles, Zambie, Zimbabwe.

3-2. Les blocs commerciaux dans le reste du monde

La Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Membres à part entière : Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbades, Belize, Dominica, Grenada, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint Kitts et Nevis, Saint Lucia, Saint Vincent et Grenadines, Suriname, Trinité et Tobago.

Membre à part entière, non-souverain entité autonome du Royaume-Uni : Montserrat.

Candidats pour la pleine adhésion : La République Dominicaine (actuellement un observateur).

Membres associés, non-souverains entités autonomes du Royaume-Uni : Anguilla, les Bermudes, les Îles Vierges britanniques, les Îles Cayman, les Îles Turques et Caïques.

Candidats pour l'adhésion d'associé : Pays Bas, Antilles (actuellement un observateur).

Union des nations sud-américaines (Unasur/Unasul)

Membres à part entière de MERCOSUR : Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay, Venezuela.

Membres à part entière de la Communauté andine : Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Chili.

Région arabe de libre échange (GAFTA)

Membres à part entière de l'Accord d'Agadir : Egypte, Jordanie, Maroc, Tunisie.

Membres à part entière du Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe (CCASG/GCC) : Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Liban, Libye, Autorité palestinienne, Syrie, Yémen.

Accord de libre-échange de Nord-américain (NAFTA) : Canada, Mexique, Etats-Unis d'Amérique.

Association des nations asiatiques du sud-est (ASEAN) : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laotiens, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

Association asiatique du sud pour la coopération régionale (SAARC) : Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka.

Communauté économique eurasienne (CEE) : Belarus, Kazakhstan, Kyrgystan, Russie, Tadjikistan, Ouzbékistan.

Accord commercial régional Pacifique (PARTA ou PIF)

Membres à part entière : Fiji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Membres à part entière, non-souverains, entités autonomes de la Nouvelle Zélande : Îles Cook, Niue.

Membres associés : Australie, Nouvelle Zélande.

Marché commun américain central (CACM) : Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua.

4. Les accords de coopération économique et commercial : les cas des APE

Depuis 2002, l'Union européenne (UE) et plusieurs régions ACP négocient un Accord de partenariat économique (APE), accord de libre échange censé remplacer depuis le 1er janvier 2008, le régime préférentiel non réciproque dont bénéficiaient les pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) depuis les Conventions de Yaoundé (1967-1974) et les Accords de Lomé (1975-2000). Après avoir été remis en cause par des pays en développement non ACP, ce régime préférentiel a été considéré comme non conforme aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il a donc été décidé de le remplacer par des APE régionaux. Les négociations portent sur la signature d'un accord qui autoriserait les pays ACP à bénéficier d'un accès au marché européen, en franchise de droits et de quotas pour tous les produits à l'exception du riz, de la banane et du sucre. En contrepartie, les pays ACP doivent également autoriser l'accès à leur marché pour « l'essentiel » de leurs importations en franchise de droit. Cette ouverture impliquerait inévitablement une baisse des recettes douanières ainsi qu'une concurrence accrue entre les importations en provenance de l'UE et les productions locales. La négociation est toujours en cours pour certains pays, mais d'autres ont signé des accords intérimaires (Botswana, Swaziland, Lesotho, Mozambique en Afrique australe, Cameroun en Afrique centrale et Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest) ou complets (Caraïbes, 2009).

4-1. Le cas de la région Afrique de l'Ouest

Après cinq années de négociation, les deux régions ne sont pas parvenues à convenir d'un accord, et la Côte d'Ivoire et le Ghana ont signé un APE intérimaire de manière bilatérale avec l'UE, se désolidarisant du bloc régional.

Pour l'instant, la zone Afrique de l'Ouest n'est pas constituée en union douanière. Huit pays francophones (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo) forment une union douanière et monétaire, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les pays de cette zone, et sept autres, (Cap Vert, Guinée Bissau, Nigeria, Sierra Leone, Liberia, Ghana, Gambie), forment une zone de libre échange, en passe de devenir une union douanière : la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A ces quinze pays s'ajoute la Mauritanie qui ne fait pas partie de ces deux espaces d'intégration, mais qui doit s'y associer si elle veut se joindre à l'APE régional. Enfin, la région Afrique de l'Ouest (AO) se caractérise par une majorité de Pays moins avancés (PMA - 12 sur 16), les pays non PMA (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Cap-Vert) figurant parmi les principaux exportateurs vers l'UE (plus de 80% des exportations). Ces derniers ont par conséquent, un intérêt supérieur à intégrer un APE de façon à conserver l'accès le plus large possible au marché européen, puisque les PMA bénéficient d'un accès libre via l'initiative Tout sauf les armes (TSA). Le Cap-Vert n'est plus considéré comme PMA depuis 2008, mais bénéficie d'une période de transition de trois ans, pendant laquelle il peut encore exporter sous le régime TSA.

Certains points retardent la conclusion des négociations : l'offre d'accès au marché de l'AO était en préparation jusqu'au début de l'année 2009, après un long processus. Cette offre a été

présentée à l'UE, mais est toujours en discussion entre les deux régions. Le texte de l'accord et surtout le programme APE pour le développement (PAPED) en AO constituent une démarche unique parmi les autres régions ACP. Ce programme est une reformulation de l'approche « mesures d'accompagnement et mise à niveau », destiné à faire de l'APE un outil de développement. Elaboré selon un processus participatif, il a été confronté à plusieurs difficultés mais a été finalement validé par la région en février 2009, et finalisé au cours de l'année 2010.

La région avait demandé une extension de la dérogation OMC, afin d'exporter au titre de Cotonou au delà de 2008, ce qui a été refusé par la CE ; la proposition européenne d'un accord d'étape, limité à la libéralisation du commerce des biens, a quant à elle été rejetée par la région. Depuis 2008, les exportations des PMA sont par conséquent soumises au régime Tout sauf les armes (TSA) et celles du Nigeria, seul pays non PMA n'ayant pas paraphé d'APE avant fin 2007, au régime de Système de préférences généralisées (SPG), régime moins favorable que le régime de Cotonou. Le Nigeria a sollicité, de la part de la CE, l'application du régime SPG, mais la Commission a répondu négativement à cette demande, considérant que le Nigeria ne remplissait pas les conditions nécessaires, notamment concernant la ratification de certaines conventions internationales. Les risques induits par ce changement de régime ont conduit la Côte d'Ivoire et le Ghana à s'engager dans des APE intérimaires (APEI), conclus sur des bases nationales : ce qui a conduit à fragiliser le pouvoir de négociation du bloc régional.

Ces deux APEI comprennent un calendrier de libéralisation pour les différents groupes de produits, classés selon leur sensibilité et l'ensemble des dispositions d'un APE complet, mais ne

comportent aucun engagement précis de la CE sur le volet développement de l'APEI. Au titre des APE intérimaires, les exportations des deux pays bénéficient d'un accès en franchise de droits et de quotas sur le marché de l'UE, excepté pour le riz et le sucre qui seront libéralisés après une période de transition (10 et 15 ans respectivement). Mais, le Ghana n'a toujours pas signé l'accord paraphé en décembre 2007.

4-2. Le cas de la région Afrique Centrale

Depuis 2003, la région Afrique centrale et l'UE négocient la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) et le régime préférentiel ACP est arrivé à terme à la fin de l'année 2007, date à laquelle devaient entrer en vigueur les APE. Cependant, en raison de nombreux points de désaccord et comme dans la plupart des régions ACP, les deux régions n'ont pas été en mesure de convenir d'un accord à la date butoir, et le Cameroun a décidé de conclure un APE de manière bilatérale avec l'UE.

Dans le contexte spécifique des négociations APE, la région Afrique centrale regroupe les six pays de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale - CEMAC (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) auxquels s'ajoutent la République Démocratique du Congo (RDC) et Sao Tomé et Príncipe (STP). Malgré l'existence, au sein de la CEMAC, d'une union douanière, d'un Tarif Extérieur Commun et d'un marché commun, l'intégration régionale reste faible.

S'il est aussi compliqué pour les deux régions de parvenir à conclure un APE, c'est que les huit pays de la région, n'ayant pas

le même statut (Pays Moins Avancés - PMA - ou non), ils n'ont pas le même intérêt à signer l'APE. Les cinq PMA de la sous région, le Tchad, la République Centrafricaine (RCA), la RDC, STP et la Guinée équatoriale, qui ne contribuent qu'à 10 % des exportations agricoles vers l'UE en 2007, bénéficient, d'un accès libre au marché européen, grâce à l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA). Ces cinq pays n'ont donc pas été incités à conclure un APE, à la fin de l'année 2007. La situation est différente pour les trois autres pays non PMA, le Cameroun, le Gabon et le Congo. En effet, une non-signature de l'APE les soumet au SPG européen, qui est moins favorable que le régime dont ils bénéficiaient jusqu'à fin 2007 et que l'APE pour un certain nombre de produits, notamment pour la banane et les produits transformés (comme les produits à base de cacao par exemple). Ceci a joué dans la décision du Cameroun de parapher, fin 2007, un APE intérimaire avec l'UE, en effet, la banane représente le quatrième produit exporté par le Cameroun vers l'UE (6,7% des exportations en valeur sur 2006-2008), et aurait été taxée à l'entrée, sur le marché européen, dans le cas d'une non-signature.

La question du degré de libéralisation et du calendrier a été le point d'achoppement des discussions entre les négociateurs de l'UE et d'Afrique centrale, et les deux parties n'ayant pu trouver un accord, l'ensemble des gouvernements avait demandé, le 29 octobre 2007, l'extension, à deux années supplémentaires, de la dérogation couvrant les préférences de Cotonou. À la date butoir initiale du 31 décembre 2007, seul le Cameroun avait paraphé un accord intérimaire avec l'UE, accord finalement signé le 15 janvier 2009. La demande d'extension ayant été refusée, le Gabon et le Congo sont soumis au SPG depuis 2008 ; quant aux autres pays de la sous-région, ils continuent de bénéficier de l'initiative TSA. Les négociations pour un APE régional continuent,

mais se heurtent à des divergences d'opinion entre les deux parties, concernant principalement l'offre d'accès au marché ainsi que les dispositions relatives au financement des mesures d'accompagnement.

Dans le cadre de l'accord paraphé en décembre 2007 par le Cameroun, la libéralisation tarifaire n'a pas démarré immédiatement, et est prévue pour le début de cette année 2010. L'accord requiert la libéralisation de 20% environ des importations en provenance de l'UE, sur 15 ans.

4-3. Le cas de la région Afrique Australe

Les Etats négociateurs de l'Accord de partenariat économique (APE) de la région Afrique orientale et australe (mieux connu sous l'acronyme anglophone « ESA ») commercent actuellement avec l'UE, en vertu de sept accords commerciaux différents. Cinq pays moins avancés (PMA) ont refusé de parapher un APEI (APE intérimaire) et exportent en vertu de l'arrangement unilatéral non réciproque 'Tout sauf les armes' (TSA), qui fait partie du régime de système de préférences (tarifaires) généralisées (SPG) de l'UE. La Somalie n'a jamais participé aux négociations, alors que la République démocratique du Congo (RDC) était ambiguë quant à sa participation. Les cinq membres de l'Union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ont paraphé collectivement un accord unique, alors que six membres de la région ESA ont paraphé des APEI bilatéraux, dont quatre ont été signés. Alors que chaque gouvernement ayant paraphé un APEI a établi son offre tarifaire en tenant compte du Tarif Extérieur Commun (TEC) du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA). Des problèmes se posent, concernant la classification du TEC du COMESA, avec « plus de mille produits

qui sont libéralisés par un ou plusieurs pays de la région ESA et qui présentent des divergences quant à leur classification à l'intérieur du « TEC ». Dans certains cas, la classification d'un même produit est différente dans tous les calendriers de libéralisation.

II - GOUVERNANCE ECONOMIQUE AU BENIN

1. Etat des lieux : quelques données sommaires

1-1. Les indicateurs macroéconomiques

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010
1. INDICATEURS DE CONVERGENCE					
Premier rang					
Solde budgétaire de base / PIB nominal (en %) (Norme Uemoa ≥ 0)	1,2	4,2	1,7	-2,2	0,2
Taux d'inflation annuel moyen (en %) (norme Uemoa $\leq 3\%$)	3,8	1,3	7,9	2,2	3,0
Taux d'inflation sous-jacente (en %)	3,9	2,0	6,4	2,4	n.d.
Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure, rapporté au PIB nominal (en%) (norme Uemoa $\leq 70\%$)	22,3	15,0	24,0	26,7	22,2
Arriérés de paiement :	44,7	0,0	0,0	0,0	0,0
non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante (en milliards)	44,7	0,0	0,0	0,0	0,0
non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante (en milliards)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Second rang					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %) norme Uemoa $\leq 35\%$)	35,6	32,1	35,6	45,1	41,9
Ratio de la masse salariale corrigée des dons budgétaires et des ressources PPTe sur les recettes fiscales (en %)	34,2	30,7	33,9	42,5	40,7

Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales (en %) (norme Uemoa >= 20%)	14,7	21,0	24,1	42,6	29,1
<i>Ratio des investissements publics financés sur ressources internes corrigés des dons budgétaires et des ressources PPTTE sur les recettes fiscales (en %)</i>	14,1	20,1	23,0	40,1	28,2
<i>Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %) (norme Uemoa >=5%)</i>	-4,9	-10,0	-9,1	-10,8	-10,2
<i>Taux de pression fiscale (en %) (norme Uemoa >=17%)</i>	15,4	16,9	17,2	16,1	15,9
2- TAUX DE CROISSANCE	3,7	4,6	5,0	2,7	3,0

Source : UEMOA

1-2. Les politiques économiques

La conférence nationale des forces vives de février 1990 a abouti à l'adoption du libéralisme économique, qui a mis fin à plus d'une dizaine d'années de politique économique marxiste-léniniste basée sur la nationalisation des entreprises. Des réformes de politiques économiques ont été engagées depuis les années 90, avec le concours des institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Elles ont visé l'amélioration de l'environnement macro-économique, la restructuration des entreprises publiques en faillite, la privatisation, la réforme du secteur agricole, l'amélioration et le renforcement de la gouvernance de même que la lutte contre la pauvreté.

A partir de 1998, le Bénin s'est doté d'un document de vision à long terme, à savoir les Etudes Nationales de Perspectives à Long terme (Alafia 2025). Ce document, à travers lequel le Bénin aspire à devenir un « pays économiquement prospère » sert désormais de socle pour les politiques économiques élaborées par les gouvernements successifs depuis 1998.

Aujourd'hui, le cadre de référence de la politique économique poursuivie au Bénin s'inscrit dans le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) et le programme d'actions prioritaires (2007-2009), qui en assure l'opérationnalisation. Par ailleurs, ce programme a été supporté par le Fonds monétaire international (FMI), grâce à un accord triennal, au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), dont la sixième et dernière revue semestrielle s'est conclue positivement en août 2009. Le gouvernement du Bénin et le FMI ont adopté, en juin 2010, un nouvel accord qui repose sur un programme économique triennal. Du mémorandum que le Bénin a soumis au FMI, il ressort que les autorités sont résolues à mettre en place un programme de mesures macroéconomiques et de réformes structurelles, destinées à faciliter la reprise économique à court terme et à placer le pays sur la voie d'une croissance soutenue, plus forte, à moyen terme, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.

La politique macroéconomique se traduirait par la poursuite d'une politique budgétaire prudente, afin de maintenir la stabilité macroéconomique et préserver l'espace budgétaire, pour renforcer les filets de sécurité sociale et soutenir les autres dépenses sociales prioritaires. Cette politique serait accompagnée par des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité et à établir un climat des affaires plus propice aux investissements. Ces réformes seront focalisées sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, sur le renforcement de l'administration fiscale et douanière, sur l'accroissement du rôle du secteur privé dans la gestion des entreprises d'utilité publique, et une réforme de la fonction publique destinée à en accroître l'efficacité et à réduire les coûts budgétaires récurrents pour l'État.

2. Les secteurs de l'économie nationale (atouts et contraintes)

2-1. Le secteur primaire (32,2 % du PIB)

Le Bénin est un pays à vocation essentiellement agricole. L'agriculture, considérée comme base de l'économie, occupe près de 60 % de la population active, qui s'adonne aux cultures vivrières (manioc, haricot, igname, sorgho, maïs, mil, riz) et surtout à la principale culture d'exportation : le coton. Le pays est d'ailleurs sur le continent africain, un des premiers producteurs du coton qui fait vivre 2 millions de ses ressortissants. L'or blanc a souvent contribué à plus de 14 %, à la formation du PIB. Il reste que, depuis une dizaine d'années, la filière connaît quelques difficultés, en raison notamment de dysfonctionnements internes à l'interprofession cotonnière et des aléas du marché international. Le Bénin produit également de l'huile de palme, de la noix de cajou, de l'ananas et en quantité restreinte du café, du cacao, de l'arachide et des graines de karité. Tout en étant relativement développé, l'élevage, essentiellement pratiqué dans le nord du pays, demeure insuffisant pour faire face à la demande. Les cheptels bovins, ovin (3,4 millions de chèvres et de moutons) et porcin (297 000 bêtes) ne couvrent que 60 % des besoins et le secteur est soumis à la très forte concurrence des importations de produits congelés, en provenance de l'Union européenne. La pêche, pratiquée pour les trois quarts en eau douce, est essentiellement artisanale et fait vivre environ 300 000 personnes. La production annuelle varie de 7 000 à 10 000 tonnes, pour la pêche maritime, et de 30 000 à 40 000 tonnes, pour la pêche continentale. Elle ne représente que 2 % du PIB et ne fournit que la moitié de la demande intérieure.

2-2. Le secteur secondaire (13,3 % du PIB)

Le tissu industriel béninois est faible, n'occupe que 10 % de la population active et participe à hauteur de 13,3% à la formation du PIB. Il est essentiellement composé d'entreprises travaillant dans l'agro-industrie et notamment l'égrenage du coton (60 % des industries). Quelques entreprises produisent également des biens de consommations primaires, destinés au marché intérieur et régional. L'industrie textile est une branche dynamique, même si elle fait face à une concurrence internationale, notamment chinoise, de plus en plus vive. Dans le secteur du bâtiment, la production du ciment bénéficie d'une activité soutenue, quoique les prix de vente soient toujours fixés par le gouvernement. Le sous-sol béninois est riche en potentialités, mais l'exploitation de ce domaine reste limitée. On y trouve de l'or, un gisement pétrolier off shore, du marbre, du calcaire, des phosphates et du fer.

2-3. Le secteur tertiaire (54,5 % du PIB)

Le commerce et le transport vers les pays voisins sont de loin les activités dominantes du secteur tertiaire, et notamment les échanges commerciaux avec le Nigeria. Après un passage à vide, la reprise des relations commerciales avec le pays voisin a permis au secteur d'afficher une croissance de 4,5 % en 2005, avant de chuter. Principal contributeur de la croissance cette année-là, le commerce représenterait entre un quart et un tiers du PIB béninois, même si la majorité des échanges s'effectue encore par les circuits informels. Cependant, les perspectives d'évolution du secteur sont mitigées, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'évolution du commerce de réexportation. Le système financier, lui, a été dynamisé après la crise qu'il a connue au cours des années 80, mais les produits offerts sont peu variés. Treize banques sont

installées au Bénin et quatre sociétés de gestion d'intermédiation (SGI) opèrent sur le marché financier régional, à savoir la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), basée à Abidjan. Aujourd'hui, le sous-secteur des services est essentiellement porté par les télécommunications, plus particulièrement des opérateurs de la téléphonie mobile, qui a connu un développement exponentiel, ces dix dernières années. Quant au tourisme, il reste peu développé. L'absence, pendant longtemps, d'une véritable politique de développement touristique, n'a pas permis d'exploiter les potentialités importantes dont recèle le pays.

2-4. La part de l'informel (67,3%)

Le secteur informel a joué un rôle de premier plan dans l'économie béninoise ces 20 dernières années. Il procure à peu près 67,3% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 32,7% pour le secteur formel et fait vivre la majorité de la population, surtout les diplômés sans emploi. Il est le premier pourvoyeur d'emplois, avec environ 76% de la main d'œuvre.

Facilité par les liens culturels et familiaux existant de part et d'autre de la frontière entre le Bénin et le Nigeria, le commerce informel repose sur les avantages comparatifs du marché nigérian et sur la disparité monétaire entre le Naira et le Franc CFA, constituant ainsi l'une des ressources fiscales du pays. Ce commerce concerne aussi bien les produits céréaliers (riz, blé) que le carburant, les produits alimentaires, les matériaux de construction et les véhicules d'occasion.

Environ 90% des unités de production évoluent dans le secteur informel. Bien qu'il contribue, pour une part importante, à la formation du PIB, l'informel engendre d'énormes pertes de recettes fiscales pour le Bénin.

ANNEXES

Annexe 1 : sigles, abréviations et glossaire d'appui (les plus courants dans les négociations commerciales et les débats sur la gouvernance économique mondiale).

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique ;

ACDI : Accord Concernant la Double Imposition.

ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce.

AEC : Communauté Economique Africaine.

AELE : Association Européenne de Libre-Echange.

AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services.

ALENA / NAFTA : Association de Libre Echange Nord Américaine : marché commun constitué par les Etats Unis, le Canada et le Mexique.

AMGI : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements.

AMI : Accord Multilatéral sur l'Investissement (projet de l'OCDE).

ANASE : Association des Nations d'Asie du Sud-est.

APE : Accord de Partenariat Economique.

APEC : Coopération Economique Asie-Pacifique.

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement.

BAD : Banque Africaine de Développement.

BALANCE COMMERCIALE : Solde des importations et des exportations d'un pays.

BUDGET : **nom masculin** (mot anglais; de l'ancien français *bougette*, petite bourse) **1.** Ensemble des comptes prévisionnels et annuels des ressources et des charges de l'État, des collectivités et établissements publics. **2.** Ensemble des recettes et des dépenses d'un particulier, d'une famille, d'un groupe ; somme dont on dispose. Budget déficitaire : Budget qui présente un déficit.

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. C'est l'institution d'émission commune à huit Etats (Bénin, Bukina-Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Togo, Mali, Guinée Bissau).

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

BCE / ECB : Banque Centrale Européenne (European Central Bank).

BDP : Balance des Paiements.

BEI / EIB : Banque Européenne d'Investissement (European Investment Bank).

BIMSTEC : Accord de coopération économique entre le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande.

BIRD / IBRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (International Bank for Reconstruction and Development).

BERD / EBRD : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (European Bank for Reconstruction and Development) créée en 1991, avec pour but d'aider à la reconstruction économique des pays d'Europe centrale et orientale.

CAE : Communauté de l'Afrique de l'Est.

CARICOM : Marché Commun des Caraïbes.

CAIRNS Group : Groupe constitué en 1987 à Cairns en Australie par 14 pays exportateurs de produits agricoles (Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, de la Colombie, Fidji, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Uruguay) pour faire valoir leurs intérêts et leurs préoccupations communs dans les négociations sur l'agriculture.

CCI / ICC : Chambre de Commerce Internationale (International Chamber of Commerce) a pour mission de conseiller les entreprises dans leur politique commerciale internationale ; de plus elle défend les intérêts d'affaires dans les échanges internationaux.

CCIB : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

CECA / ECSC : Communauté Européenne de Charbon et d'Acier, établie en avril 1951 d'après le Plan Schuman, par laquelle la France, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas et le Luxembourg se sont engagés à abolir les droits de douane, les contingents et les restrictions monétaires affectant le commerce intracommunautaire d'acier, de charbon et de fer. Les pays membres ont ratifié l'accord pour une durée de 50 ans. Les Institutions de la CECA ont servi de modèles aux institutions de la CEE, avec lesquelles elles ont fusionné en 1957.

CCI : Centre du Commerce International (CNUCED/OMC).

CDA : Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

CE : Communauté Européenne.

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

CIJ : Cour Internationale de Justice.

CIRDI : Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements.

CNEX : Conseil National des Exportations.

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

CNUDCI : Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International.

COMESA : Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe.

CROISSANCE ECONOMIQUE : Augmentation des principales dimensions caractéristiques de l'activité d'un ensemble économique et social (notamment de la production nationale des biens et des services), accompagnée ou non d'un

changement de structure. Exemple : *De 1948 à 1973, la France a connu une période de forte croissance économique.*

DTS / SDR : Droits de Tirage Spéciaux : créés en 1969 par le FMI pour servir de réserve monétaire internationale, les DTS peuvent être utilisés dans les transactions entre le FMI et les gouvernements nationaux. La valeur unitaire de DTS est déterminée à partir d'un panier de monnaies (USD, DEM, Yen, FRF, GBP). DTS est l'unité de paiement de compensation dans les transports internationaux.

EEE : Espace Economique Européen.

FEI : Fonds Européen d'Investissement.

FMI : Fonds Monétaire International.

GATT : Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce.

IDA : Association internationale de développement.

IED : Investissement Etranger Direct.

INDICATEUR : *Indicateur économique* : chiffre significatif de la situation économique pour une période donnée (produit national brut, indice des prix, commerce extérieur, etc.). En Bourse. *Indicateur de tendance* : série de chiffres exprimant les variations des cours de Bourse et reflétant la tendance du marché financier.

INFLATION : *nom féminin* (latin *inflatio*, de *inflare*, enfler)

1. Situation ou phénomène caractérisé par une hausse généralisée, durable et plus ou moins importante des prix.–

Inflation rampante : inflation chronique, mais dont le taux demeure relativement faible (par opp. à inflation galopante).

2. Augmentation, accroissement excessifs. *Inflation de personnel.* **BIBLIOPLUS** Trois causes principales sont traditionnellement invoquées pour expliquer l'inflation : l'*inflation par les coûts*, qui résulte de l'augmentation des charges – salariales notamment – pesant sur le processus de production des biens et des services et se répercutant sur les prix de ceux-ci ; l'*inflation par la demande*, qui manifeste un écart entre le volume des biens et des services demandés par le marché et la capacité de l'appareil productif à satisfaire cette demande ; l'*inflation monétaire*, enfin, qui révèle l'injection, dans le cycle économique, d'un volume exagéré de moyens de paiement, entraînant – par intensification de la demande – une hausse des prix. Des phénomènes d'interaction (« spirale prix-salaires ») entretiennent – et souvent accroissent l'inflation.

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

IOR-ARC : Association des pays Riverains de l'Océan Indien pour la Coopération Régionale.

ISO : Organisation Internationale de Normalisation.

MEPC : Mécanisme d'Examen des Politiques Commerciales.

MERCOSUR : Marché commun du Sud (Zone de libre échange entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le Chili et la Bolivie en sont des membres associés).

MIC : Mesures Concernant les Investissements et liées au Commerce.

MSP : Mesures Sanitaires et Phytosanitaires.

NCM : Négociations Commerciales Multilatérales.

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

NPF/ MFN Clause : Nation la Plus Favorisée (Most-Favoured Nation clause). La clause de la Nation la plus favorisée fait partie du premier principe de l'Organisation Mondiale du Commerce qui est celui de « la non discrimination ». Cette clause a pour but de mettre fin aux avantages consentis à un pays par rapport aux autres. Cette clause concerne évidemment les pays signataires de l'accord.

OCDE / OECD : Organisation de Coopération et de Développement Economique (Organisation for Economic Cooperation and Development) comprend les pays de l'UE, les Etats-Unis, le Canada et le Japon. L'OCDE a pour principal objectif d'étudier la conjoncture économique et d'aider les pays en difficultés. L'OCDE analyse de plus les différentes entraves liées aux échanges internationaux.

OCE : Organisation de Coopération Economique.

OEA : Organisation des Etats Américains.

OHADA : Le traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires a été signé à Port-Louis en Ile Maurice le 17 octobre 1993. Il vise un double objectif : la modernisation et la sécurisation de l'environnement juridique des entreprises et l'unification du contrôle judiciaire. Les Etats membres sont : Bénin,

Burkina – Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo (Brazzaville), Côte d’ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

OIT : Organisation Internationale du Travail.

OMC / WTO : Organisation Mondiale du Commerce (World Trade Organisation) a été créée en 1947 sous son ancienne appellation «GATT» (General Agreement on Tariffs and Trade). L’OMC a pour but de favoriser les échanges et de mettre fin au protectionisme. L’OMC compte plus d’une centaine de pays signataires. Aujourd’hui, la finalité de l’OMC est de mettre un terme aux obstacles tarifaires et de mettre en place des règles communes ? afin d’accéder à une libéralisation totale des échanges.

OMPI / WIPO : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (World Intellectual Property Organization).

ONASA : Office National de Sécurité Alimentaire.

OPEP / OPEC : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole; organisation regroupant 13 pays producteurs de pétrole, visant à coordonner la production et les prix pratiqués.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

OTC : Obstacles Techniques au Commerce.

OXFAM-International : Association Humanitaire contre la Faim.

PAM : Programme Alimentaire Mondial.

PASciB : Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PMA : Pays les Moins Avancés.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PNB : Produit National Brut.

PRSA : Programme de Relance du Secteur Agricole.

R&D : Recherche et Développement.

REIO : Organisation Régionale d'Intégration Economique.

Réseau-JEB ou ReJEB : Réseau des Journalistes Economiques du Bénin.

SAARC : Association de l'Asie du Sud pour la Coopération Régionale.

SFI : Société Financière Internationale.

SPG / GSP (Generalized System of Preferences) : Système des préférences généralisées. Le SPG constitue des préférences tarifaires aux pays en voie de développement. Ces tarifs se traduisent par des exonérations ou des diminutions des droits de douane.

SMC : Subventions et Mesures Compensatoires.

Subprimes : crédits immobiliers à risque, expérimentés aux Etats-Unis. Les subprimes sont pour l'essentiel des crédits basés sur des hypothèques de maison. Il s'agit en effet d'un prêt pour la construction d'une maison ou l'achat d'un bien immobilier, avec pour seule garantie la maison ou le bien que le crédit servira à construire ou à acheter. Ce sont des crédits hypothécaires accordés à des clients qui ne les auraient pas eus, si on devait tenir compte de leur situation financière.

TEC : Tarif Extérieur Commun.

TSD : Traitement Spécial et Différencié.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UE : Union Européenne.

UEM : Union Economique et Monétaire.

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.

UNCTC : Centre des Nations Unies sur les Sociétés Transnationales.

ZLEA : Zone de Libre-Echange des Amériques.

Annexe 2 : Bibliographie et Web graphie

✓ **Bibliographie**

- Code d'éthique et de déontologie de la presse béninoise de septembre 1999 ;
- Loi n°60-12 du 30 juin 1960 sur la liberté de presse ;
- Ordonnance n°69PR/MJL du 4 juillet 1969, tendant à réprimer certains actes de nature à troubler la paix publique, la propagation, la publication, la diffusion et la reproduction de fausses nouvelles ;
- Loi n°97- 010 du 20 août 1997 portant libéralisation de l'espace audiovisuel et dispositions pénales spéciales relatives aux délits en matière de presse et de communication audiovisuelle en République du Bénin ;
- Guide du journalisme d'investigation publié par l'Odem en octobre 2005 ;
- « Les outils du journaliste d'investigation » publié par PADEG/DANIDA-MFWA-UPMB en décembre 2009 ;
- « La corruption et la gouvernance au Bénin » (rapport des résultats de l'enquête diagnostique), juin 2007 ;
- « Les Reflets Economiques », édition 2010 publié par le Réseau des Journalistes Economiques du Bénin ;
- Documents sur l'Economie, le journalisme et des informations sur internet.

✓ Web graphie

Afrik.com : portail francophone d'information sur l'Afrique,
<http://www.afrik.com>

AfrikECO : portail consacré à l'actualité économique du continent africain (Pays par pays). <http://www.afrikeco.com/>

Afrique Index : "annuaire Internet de l'Afrique noire" (African websites guide). <http://www.afriqueindex.com>

Afristat : Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, <http://www.afristat.org>

AllAfrica : informations sur l'Afrique, <http://fr.allafrica.com>

ASIL (The American Society of International Law) : Guide de ressources électroniques concernant le droit international, <http://www.asil.org/resource/home.htm>

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), "European Bank for Reconstruction and Development" website (EBRD), <http://www.ebrd.org/fr/index.htm>

Banque Mondiale (BIRD, IDA, SFI, MIGA, CIRDI), organisme du système des Nations Unies

Informations et analyses sur la conjoncture politique et économique + Notes de perspectives dans différents domaines - indicateurs Pays et Régions - Données statistiques - etc.

Avec des liens vers les sites suivants : BIRD (International Bank of Reconstruction & Development : IBRD), SFI (International Finance Corporation : IFC), IDA (International Development Association), MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), CIRDI (International Centre for Settlement of Investment Disputes : ICSID), <http://www.banquemondiale.org>

Bureau fédéral pour l'information sur le commerce extérieur (Allemagne : **Bundesagentur für Außenwirtschaft**, bfai) : informations et contacts commerciaux, <http://www.bfai.com/>

BCEAO : <http://www.bceao.int> ;

BOAD : <http://www.boad.org> ;

Bourse régionale des valeurs mobilières : <http://www.brvm.org>

CEDEAO (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) : "regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'Intégration économique dans "tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ...", <http://www.ecowas.int/>

CCI : Centre du commerce international.

CEPII : Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales, <http://www.cepii.fr>

CNUCED / UNCTAD (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement / United Nations Conference on trade and development) : <http://www.unctad.org>

CNUDCI / UNCITRAL (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international/ United Nations Commission on International Trade Law) : <http://www.uncitral.org/>

Commerce Monde : "le portail des affaires internationales" (Cyberjournal : Québec, Canada) , <http://www.commercemonde.com>

Commonwealth : organisation du Commonwealth regroupant 53 Etats développés et en développement (Etats souverains et indépendants), <http://www.thecommonwealth.org/>

CRM (Centre de recherche sur la Mondialisation),
<http://www.mondialisation.ca>

EAC (East African Community) qui regroupe le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, <http://www.eac.int/>

EBEN (European Business Ethics Network) : le seul réseau international dédié entièrement à la promotion de l'éthique dans les activités commerciales (secteur privé de l'industrie, secteur public, organisations et secteur de la formation), <http://www.eben-net.org/>

EBR (European Business Register) : utile pour effectuer des recherches sur des entreprises européennes (Interconnection du réseau avec les registres du Commerce européens), <http://www.ebr.org>

Educ21 ("Centre de veille et de recherche thématiques") sur : Commerce, Économie - Finance, Droit, Entreprise, Développement économique, Géostratégie, <http://www.educ21.com>

EU (Union Européenne / Section "Commerce extérieur" du site de la Commission européenne) : Le Commerce Extérieur est en charge de la politique commerciale commune de l'UE (politiques commerciales, UE & OMC, commerce avec les pays tiers et sectoriel, mondialisation).
http://ec.europa.eu/trade/index_fr.htm ; <http://www.europa.eu.org>

EUbusiness : service indépendant d'information commerciale (Europe), <http://www.eubusiness.com/>

EUPolitix : "service continu d'informations, proposant un guide pratique de tous les actes législatifs en cours et une base de données des positions des ONG, des associations professionnelles et du monde des entreprises sur les affaires publiques"

<http://www.eupolitix.com/FR/>

FMI : <http://www.imf.org> ;

Forum économique mondial / World Economic Forum,

<http://www.weforum.org/>

ICTSD : Centre international pour le commerce et le développement durable.

Mercosur (Mercado Comun del Sur : marché commun du Sud) : communauté économique des pays de l'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay et Venezuela), <http://www.mercosur.int/>

OCDE : <http://www.oecd.org>

OIT / ILO : (Organisation Internationale du Travail / International Labour Organization), <http://www.ilo.org>

OMC / WTO : (Organisation mondiale du commerce / World trade organisation), www.wto.org

ONUDI / UNIDO : (Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel / United Nations Industrial Development Organization), <http://www.unido.org>

PASCIB (Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin), www.pascib.net

PNUD / UNDP : Programme des Nations-Unies pour le développement, www.undp.org

Risques pays : ("Tout sur tous les risques dans les zones sensibles du monde") animé par Pierre Voïta, <http://risquespays.blogspot.com/>

Strategic Road : annuaire dont l'objectif est de proposer "une liste de liens conduisant à des annuaires et moteurs de recherche spécialisés concernant le thème choisi" (outils de veille sur les ressources d'Internet), <http://www.strategic-road.com>

UEMOA : <http://www.uemoa.int>

WCN (World Chambers Network / réseau des chambres de commerce et d'industrie dans le monde), <http://www.worldchambers.com>

WelcomeEurope : information sur les aides européennes, <http://www.welcomeurope.com/>

Wikio : "moteur de recherche d'informations basé sur les médias, les blogs et les publications des membres" (moteur de recherche collaboratif), <http://www.wikio.fr/>

Wikipédia / Section "Portail Économie" du site (actualité économique - articles de presse - Économistes célèbres - Statistiques - Écoles de pensées - œuvres - Indicateurs - Histoire économique - Organisations - Microéconomie - Macroéconomie - Économie internationale - Théorie des jeux - Finance - Économie du développement), http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Portail_%C3%89conomie

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
PREFACE	5
AVANT-PROPOS	7
PREMIERE PARTIE :	
INFORMATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUES	
REDACTIONNELLES	
	11
I - INFORMATION ECONOMIQUE	13
1. Information journalistique et information économique.....	13
1-1. Définition de l'information journalistique.....	13
1-2. Définition et typologie de l'information économique.....	14
a) Définition.....	14
b) Typologie de l'information économique	19
b*) Selon le secteur ou le type d'activité.....	20
b**) Selon le niveau de hiérarchisation de l'économie.....	20
1-3. Caractéristiques et exigences d'un article (ou d'une émission) économique.....	21
1-3.1. Caractéristiques communes avec les autres productions journalistiques.....	21
1-3.2. Caractéristiques et exigences spécifiques.....	22
a) Son objet et son mode de traitement.....	22
b) Son jargon.....	22
c) L'usage des statistiques.....	23
2. Les sources d'informations économiques.....	23
2-1. Typologie des sources.....	23
a) Selon la nature des sources.....	24
b) Selon le support.....	24
c) Selon le contenu des informations.....	25
2-2. La gestion des sources d'informations.....	26
a) La constitution du répertoire.....	26
b) L'utilisation des sources.....	26
c) L'entretien des sources.....	27

II. LES TECHNIQUES REDACTIONNELLES.....	30
1. Notions de base.....	30
1-1. Choisir son angle : quelques exemples pour commencer....	30
1-2. Thème, sujet et angle de traitement.....	31
1-3. L'information journalistique et les cinq questions de LASSWELL.....	33
2. Les caractéristiques de quelques genres journalistiques	34
2-1. La catégorie des genres d'information.....	35
2-2. La catégorie des genres d'opinion ou de commentaire.....	39
3. Quelques pièges courants à éviter dans la rédaction/ réalisation d'un article ou d'une émission économique.....	40
3-1. Un mauvais démarrage : l'erreur sur l'angle de traitement....	40
3-2. Un mauvais aiguillage : le mélange des genres.....	43
3-3. Des couacs dans la conduite : fautes de style et incorrections..	44
3-4. Le traitement superficiel du sujet.....	44
3-5. L'abus du jargon économique.....	45
3-6. Un usage abusif et peu pertinent des statistiques.....	46
4. Ce qu'il faut faire.....	53

**DEUXIEME PARTIE :
COMMERCE MULTILATERAL ET GOUVERNANCE
ECONOMIQUE AU BENIN**

61

I- COMMERCE MULTILATERAL.....	63
1. Les acteurs du commerce multilatéral.....	63
1-1. Les acteurs étatiques.....	63
1-2. Les acteurs privés.....	64
1-3. Les institutions internationales.....	65
1-4. Les groupes de pression à visée non lucrative.....	65
2. La régulation du commerce multilatéral.....	66
2-1. La présentation de l'OMC.....	66
2-2. Le règlement de quelques différends.....	67
3. Les blocs commerciaux régionaux.....	71
3-1. Les blocs commerciaux en Afrique.....	71
3-2. Les blocs commerciaux dans le reste du monde.....	72

4.	Les accords de coopération économique et commercial :	
	Les cas des APE	74
4-1.	Le cas de la région Afrique de l'Ouest.....	75
4-2.	Le cas de la région Afrique Centrale.....	77
4-3.	Le cas de la région Afrique Australe.....	79
II-	GOUVERNANCE ECONOMIQUE AU BENIN.....	80
1.	Etat des lieux : quelques données sommaires.....	80
1-1.	Les indicateurs macroéconomiques.....	80
1-2.	Les politiques économiques.....	81
2.	Les secteurs de l'économie nationale (atouts et contraintes)..	83
2-1.	Le secteur primaire (32,2 % du PIB).....	83
2-2.	Le secteur secondaire (13,3 % du PIB).....	84
2-3.	Le secteur tertiaire (54,5 % du PIB).....	84
2-4.	La part de l'informel (67,3%).....	85
	Annexes.....	87
	Annexe 1 : sigles, abréviations et glossaire d'appui.....	87
	Annexe 2 : Bibliographie et Web graphie.....	97
	Bibliographie.....	97
	Web graphie.....	98

